

# Le logement

Programme de logements  
locatifs sociaux :  
Résidence J. Lebertre - Livarot  
© Bailleur social Parthénios



Le parc de logements du Pays d'Auge est ancien, caractérisé par une proportion notable de logements inconfortables pour lesquels l'amélioration du niveau de confort des résidences principales apparaît comme un enjeu fort. La vacance est proche de celle relevée au niveau départemental et elle est en nette diminution ces dernières années à l'exception de la vacance de longue durée (> 3 ans). Le pays est scindé en deux territoires très différents : une part prépondérante de résidences secondaires sur le SCoT Nord Pays d'Auge (bande littorale) et une part prédominante de résidences principales sur le SCoT Sud Pays d'Auge.

La construction neuve est dynamique et située principalement sur le SCoT Nord Pays d'Auge. Elle connaît un rythme moyen élevé au cours des dernières années. Elle se caractérise par la faible part des résidences principales et celle, sur-représentée, des logements destinés à la vente. 2/3 des logements construits sont de type individuel et le logement collectif est malgré tout bien représenté par rapport au Calvados. 1/4 des logements construits entre 1999 et 2006 sont des résidences secondaires.

Le parc locatif social est présent sur l'ensemble du territoire avec des concentrations diverses, surtout localisées sur Lisieux et les petites villes. La vacance est faible même si elle excède celle rencontrée sur le département. La mobilité est nettement plus faible que la moyenne départementale. Au cours des dernières années, le territoire est concerné par des opérations de démolitions de logements sociaux.

## UNE STRUCTURE DU PARC TRÈS DIFFÉRENTE ENTRE NORD ET SUD PAYS D'AUGE DUE AUX POIDS RESPECTIFS DES RÉSIDENCES PRINCIPALES ET SECONDAIRES ET UN TAUX DE VACANCE EN NETTE DIMINUTION ENTRE 2001 ET 2005

Répartition du parc de logements en 2005

	Parc total de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
SCoT NORD PAYS D'AUGE	79 492	34 920	39 932	4 640
	100,0 %	43,9 %	50,2 %	5,8 %
SCoT SUD PAYS D'AUGE	36 595	31 017	3 164	2 414
	100,0 %	84,8 %	8,6 %	6,6 %
PAYS D'AUGE	116 087	65 937	43 096	7 054
	100,0 %	56,8 %	37,1 %	6,1 %
CALVADOS	363 833	280 502	62 203	21 128
	100,0 %	77,1 %	17,1 %	5,8 %

Source : DGI - Filocom 2005

Le Pays d'Auge compte en 2005 près de 116 100 logements, soit 32 % du parc total départemental. Le SCoT Nord Pays d'Auge représente à lui seul

près de 22 % du parc départemental. Sa structure est fortement impactée par l'importance des résidences secondaires (50 %).

## INDICATEURS

### ▷ Parc total :

116 100 logements dont 68,5 % sur le SCoT Nord Pays d'Auge

- 57 % de résidences principales
- 37 % de résidences secondaires
- 6 % de logements vacants

(en Basse-Normandie ces taux sont respectivement de 79 %, 14 % et 7 %)

### ▷ Près de 39 000 résidences secondaires concentrées sur 17 communes littorales :

- 63 % des résidences secondaires du Calvados
- 64 % du nombre total de logements
- 71 % localisées sur Cabourg, Houlgate, Trouville-sur-Mer, Deauville
- plus de 70 % du parc de logements à Cabourg et Houlgate (71 %) et Villers-sur-Mer (79 %)
- 93 % des propriétaires de ces résidences vivent hors de la région Basse-Normandie

### ▷ Près de 11 700 logements sociaux dont :

- 80 % concentrés à Lisieux et dans les principales petites villes
- 39 % sont de type individuel (Calvados : 34 %)
- 55 % sont situés sur le SCoT du Sud Pays d'Auge

### ▷ Près de 1 100 logements commencés chaque année entre 1999 et 2006 :

- 90 % destinés à une occupation personnelle (Calvados : 75 %)
- 65 % sont de type individuel (Calvados : 72 %)
- 65 % des logements localisés sur le SCoT du Nord Pays d'Auge
- 26 % sont des résidences secondaires sur le SCoT du Nord Pays d'Auge

Le parc du Pays d'Auge s'est accru de 3 868 logements entre 2001 et 2005, soit une progression de 3,5 % légèrement inférieure à l'ensemble du département (4 %).

En 2005, les résidences principales du Pays d'Auge représentaient 56,8 % du parc total de logements, taux très inférieur à la moyenne départementale en raison du poids très important des résidences secondaires sur le SCoT du Nord Pays d'Auge. La proportion de résidences principales est beaucoup plus forte sur le SCoT du Sud Pays d'Auge avec près de 85 % du parc, à comparer aux 77 % relevés sur le Calvados.

Depuis 2001, le nombre de résidences principales a progressé de 6,6 % sur le Pays d'Auge. L'augmentation constatée sur le SCoT Sud Pays d'Auge approche celle du Calvados (5,8 %) alors que celle du SCoT Nord Pays d'Auge est plus dynamique (7,9 %).

Le Pays d'Auge enregistre 37 % de résidences secondaires en 2005 alors que la moyenne départementale est de 17 %. Le SCoT Nord Pays d'Auge est composé à 50 % de résidences secondaires. Celles-ci enregistrent une progression modérée de 2 % entre 2001 et 2005 sur le territoire du Pays d'Auge (Calvados : 1 %). Les résidences se-

Évolution du parc entre 2001 et 2005

	Parc total de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
SCoT NORD PAYS D'AUGE	+ 2 760 3,6 %	+ 2 569 7,9 %	+ 707 1,8 %	- 506 - 9,8 %
SCoT SUD PAYS D'AUGE	+ 1 108 3,1 %	+ 1 508 5,1 %	+ 176 5,9 %	- 576 - 19,3 %
PAYS D'AUGE	+ 3 868 3,5 %	+ 4 067 6,6 %	+ 883 2,1 %	- 1 082 - 13,3 %
CALVADOS	+ 13 997 4,0 %	+ 15 295 5,8 %	+ 519 0,8 %	- 1 818 - 7,9 %

Source : DGI-Filocom 2001 et 2005

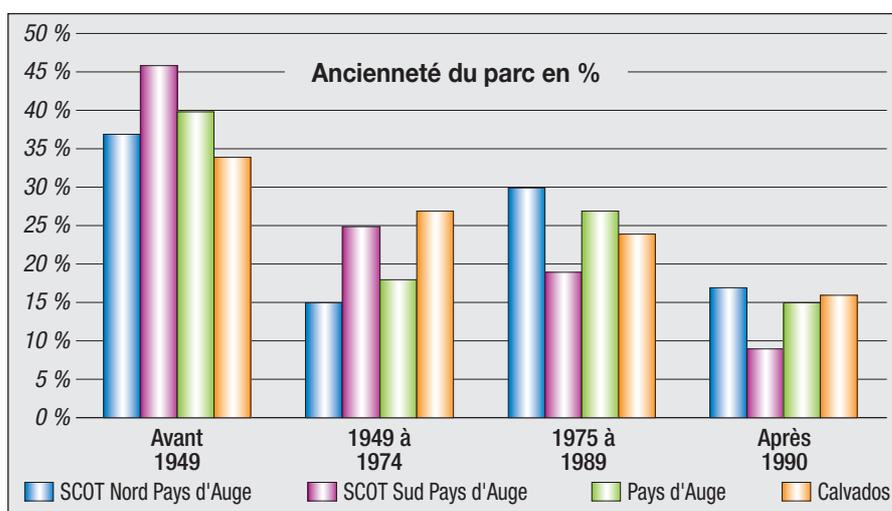
condaires du Nord Pays d'Auge sont très fortement localisées sur la frange littorale où 17 communes concentrent 63 % des résidences secondaires du Calvados. Ces communes comptent 38 921 résidences secondaires sur un parc total de 60 757 logements, soit un taux de résidences secondaires de 64 %. 27 600 sont localisées à Cabourg, Houlgate, Deauville, Trouville et Villers-sur-Mer, soit 71 %. Cabourg, Houlgate et Villers-sur-Mer ont un parc particulièrement stigmatisé par la prépondérance des résidences secondaires qui représentent plus de 70 % de leur parc total de logements. Les propriétaires des résidences secondaires du Nord Pays d'Auge sont pour 93 % d'entre eux extérieurs à la région.

A noter tout de même que le Sud Pays d'Auge enregistre pour cette même période une progression de 6 % qui semble traduire un nouvel intérêt des résidents secondaires pour les paysages ruraux escarpés, même si le taux de résidences secondaires reste encore très en-deçà de la moyenne calvadosienne.

La part des logements vacants est homogène sur l'ensemble du Pays d'Auge avec près de 6 %, quasiment identique à la moyenne départementale. Entre 2001 et 2005, la vacance a diminué de 13 % alors qu'elle n'a reculé dans le même temps que de 8 % dans le Calvados.

**SUR LE SUD PAYS D'AUGE, UN PARC DE LOGEMENT RELATIVEMENT ANCIEN ET UNE FAIBLE PART DE LOGEMENTS RÉCENTS. SUR LE NORD PAYS D'AUGE, UN PARC BEAUCOUP PLUS RÉCENT ET PEU DE LOGEMENTS DE LA RECONSTRUCTION**

En 2005, le Pays d'Auge compte 40 % de logements construits avant 1949, dont 85 % datant d'avant 1915, soit une proportion plus importante que la moyenne départementale (33,7 % dont 83 % d'avant 1915). Le SCoT Sud Pays d'Auge est caractérisé par un parc ancien avec 71,1 % de logements construits avant 1974 et une très faible part de logements récents (9,5 %) quasiment deux fois inférieure aux valeurs du pays et du Calvados. En revanche, le SCoT Nord Pays d'Auge est constitué d'un parc beaucoup plus récent avec 47,5 % de logements construits après 1975 et une faible part (15,3 %) de logements de la Reconstruction (Pays d'Auge : 18,3 %), très éloignée de la moyenne départementale (26,9 %). Ce n'est pas le cas dans le Sud Pays d'Auge (24,8 %) où se trouve la ville de Lisieux, large-



Source : DGI-Filocom 2005

ment détruite lors de la seconde guerre mondiale.

La ressemblance entre l'ancienneté des parcs de logements du Pays d'Auge et

du SCoT Nord Pays d'Auge tient à la part prépondérante de ce dernier dans celui du pays (68,5 %).

### Âge du parc

	Logements construits avant 1949	Logements construits de 1949 à 1974	Logements construits de 1975 à 1989	Logements construits après 1990
SCoT NORD PAYS D'AUGE	29 623 38,0 %	12 158 15,3 %	24 139 30,4 %	13 571 17,1 %
SCoT SUD PAYS D'AUGE	16 950 46,3 %	9 068 24,8 %	7 095 20,0 %	3 472 9,5 %
PAYS D'AUGE	46 573 40,1 %	21 226 18,3 %	31 234 26,9 %	17 043 14,7 %
CALVADOS	122 727 33,7 %	98 006 26,9 %	85 542 23,0 %	57 538 15,8 %

Source : DGI - Filocom 2005

### UNE RÉPARTITION DES STATUTS D'OCCUPATION PROCHE DES MOYENNES DU CALVADOS AVEC CEPENDANT MOINS DE LOCATAIRES HLM DANS LE NORD PAYS D'AUGE

En 2005, le Pays d'Auge compte une majorité de propriétaires occupants avec 56,3 %, très légèrement supérieure à la moyenne du Calvados, qui traduit une tradition d'accession à la propriété.

La part des locataires privés avoisine les 22 % contre 23 % dans le Calvados, alors que la part des locataires HLM est quasiment identique à celle du département, aux alentours de 18 %.

Le SCoT Nord Pays d'Auge compte plus de locataires privés (23,1 %) que de locataires HLM (14,8 %) ; cela dénote l'insuffisance de l'offre de logements sociaux sur un territoire marqué par ailleurs, notamment sur sa frange littorale, par une pression foncière forte s'accompagnant inévitablement d'une tension sur les loyers et d'une difficulté à loger les salariés à revenus modestes ainsi que les saisonniers. Sur ce territoire, la construction de logements sociaux reste un enjeu fort pour l'ensemble des acteurs.

Le SCoT Sud Pays d'Auge connaît une réalité différente avec un taux de locataires HLM de 21%, supérieur de 3 points à la moyenne départementale. La communauté de communes de Lisieux et surtout la ville influencent fortement ce taux, puisque 37 % du parc social du Pays d'Auge y est localisé en 2005.

La moyenne d'âge des personnes de référence du Pays d'Auge, influencée fortement par les valeurs du SCoT Nord

### Statut d'occupation des résidences principales

	Propriétaire	Locataire privé	Locataire HLM / SEM	Autres
SCoT NORD PAYS D'AUGE	20 056 57,4 %	8 073 23,1 %	5 173 14,8 %	1 618 4,6 %
SCoT SUD PAYS D'AUGE	17 044 55,0 %	6 319 20,4 %	6 524 21,0 %	1 130 3,6 %
PAYS D'AUGE	37 100 56,3 %	14 392 21,8 %	11 697 17,7 %	2 748 4,2 %
CALVADOS	155 995 55,6 %	64 585 23,0 %	50 641 18,1 %	9 281 3,3 %

Source : DGI - Filocom 2005

### Caractéristiques des occupants par statut d'occupation

	Âge de la personne de référence			Nombre de personnes par logement		
	Propriétaire	Locataire privé	Locataire HLM / SEM	Propriétaire	Locataire privé	Locataire HLM / SEM
SCoT NORD PAYS D'AUGE	59,4	46,1	51,4	2,4	2,1	2,7
SCoT SUD PAYS D'AUGE	57,8	45,4	53,7	2,6	2,2	2,6
PAYS D'AUGE	59,3	46,1	52,4	2,4	2,0	2,5
CALVADOS	57,8	43,0	50,6	2,5	1,8	2,5

Source : DGI - Filocom 2005

Pays d'Auge, est supérieure à celle du Calvados pour l'ensemble des statuts d'occupation, notamment les locataires privés. Cette différence tient probablement à la faible part des effectifs étudiants dans le parc privé du Pays d'Auge.

Le nombre de personnes par logement est de 2,4 dans le Pays d'Auge. La ré-

partition entre les statuts d'occupation est sensiblement identique à la situation du département sauf pour les locataires privés où la taille moyenne du ménage est supérieure pour la raison évoquée ci-dessus (faiblesse de l'effectif étudiant).

### UNE PART ENCORE TROP IMPORTANTE DE LOGEMENTS INCONFORTABLES

On remarque l'homogénéité qui existe entre le Nord et le Sud du Pays d'Auge

en ce qui concerne la part des logements tout confort (respectivement de

75 et 74,5 %) et sans confort (4,6 et 5,6 %). Cela paraît d'autant plus sin-

gulier que le SCoT Sud Pays d'Auge, caractérisé par un parc de type rural et majoritairement ancien, aurait pu observer un parc tout confort moindre. Il reste que ces territoires comptent un parc tout confort inférieur à la moyenne départementale et que leur parc sans confort représente 28 % du parc sans confort du Calvados.

Entre 2001 et 2005, le parc de logements tout confort du Pays d'Auge a progressé de 12,7 % (5 541 résidences principales supplémentaires aux normes de confort) alors que celui du Calvados a progressé seulement de 11 %. À l'inverse, les logements sans confort sont en régression avec - 17 % sur le Pays d'Auge même si cela est moins prononcé que sur le département qui constate un recul de 23 % de son parc sans confort. Le SCoT Sud Pays d'Auge connaît la plus forte diminution avec - 22 %. Cette amélioration tient en grande partie aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) menées sur le territoire du Sud Pays d'Auge lors des dernières années.

**Confort du parc des résidences principales (1)**

	Tout confort 2005	Sans confort 2005	Évolution tout confort 2001 - 2005	Évolution sans confort 2001 - 2005
SCoT NORD PAYS D'AUGE	26 142 74,9 %	1 621 4,6 %	3 145 13,7 %	- 233 - 12,6 %
SCoT SUD PAYS D'AUGE	23 104 74,5 %	1 744 5,6 %	2 396 11,6 %	- 478 - 21,5 %
PAYS D'AUGE	49 246 74,7 %	3 365 5,1 %	5 541 12,7 %	- 711 - 17,4 %
CALVADOS	224 611 80,1 %	12 114 4,3 %	22 151 11,0 %	- 3 725 - 23,0 %

(1) **Tout confort** : baignoire ou douche, wc et chauffage central.  
**Sans confort** : ni baignoire ou douche, ni WC.

Source : DGI-Filocom 2001 et 2005

Le Pays d'Auge reste cependant caractérisé par un parc de type rural ancien où l'amélioration du niveau de confort des résidences principales demeure un enjeu important dans les prochaines années.

En 2003, le Pays d'Auge compte 11,8 % de résidences principales privées potentiellement indignes, ce qui représente 6 110 résidences principales, alors que le Calvados en possède

9,6 %. Les communautés de communes du Sud Pays d'Auge de même que celles de Honfleur et Cambremer dans le Nord Pays d'Auge sont très concernées par ce phénomène. Seules les communautés de communes de Lisieux Pays d'Auge et de Coeur Côte Fleurie rencontrent des taux semblables à ceux du département.

**MALGRÉ UNE DIMINUTION RÉCENTE, LA VACANCE DE LONGUE DURÉE RESTE ÉLEVÉE**

Le Pays d'Auge comptait 7 054 logements vacants en 2005, soit 6 % de son parc de logements (situation identique au Calvados). La vacance de courte durée dans le Pays d'Auge est inférieure à la moyenne départementale. En revanche, celle de plus de trois ans est nettement supérieure, ce qui est sans doute lié à la présence d'un parc ancien dont une partie est probablement obsolète. Cette situation est encore plus frappante sur la Communauté de communes de Honfleur où le parc ancien est très présent. La vacance intermédiaire (1 à 3 ans) est également supérieure à la moyenne départementale sans doute pour les mêmes raisons.

Entre 2001 et 2005, la vacance de moins d'un an a diminué de près de 8 % dans le Pays d'Auge alors qu'elle augmentait dans le même temps de 1 % sur le SCoT Nord Pays d'Auge (Calvados - 2,83 %).

Comme le département, le Pays d'Auge voit sa vacance entre un et trois ans diminuer de 19 %. C'est dans le SCoT Sud Pays d'Auge que la diminution de cette vacance est la plus marquée avec - 21 %.

Enfin la vacance de longue durée (plus de trois ans) a nettement chuté de 15 %, alors que celle du Calvados diminuait seulement de 7 %.

**Vacance en 2001 et 2005 du parc de résidences principales**

	2001			2005		
	Moins de 1 an	Entre 1 et 3 ans	Plus de 3 ans	Moins de 1 an	Entre 1 et 3 ans	Plus de 3 ans
SCoT NORD PAYS D'AUGE	2 014 39,1 %	1 487 28,9 %	1 645 32,0 %	2 036 43,9 %	1 222 26,3 %	1 382 29,8 %
SCoT SUD PAYS D'AUGE	1 263 42,2 %	837 28,0 %	890 29,8 %	973 41,0 %	663 27,5 %	778 32,2 %
PAYS D'AUGE	3 277 40,3 %	2 324 28,6 %	2 535 31,2 %	3 009 42,7 %	1 885 26,7 %	2 160 30,0 %
CALVADOS	10 865 47,4 %	6 230 27,2 %	5 850 24,0 %	10 558 50,0 %	5 123 24,2 %	5 447 25,8 %

Source : DGI-Filocom 2001 et 2005

**80% DU PARC LOCATIF SOCIAL EST CONCENTRÉ À LISIEUX ET DANS LES PRINCIPALES PETITES VILLES DU TERRITOIRE**

Le parc locatif social du Pays d'Auge compte 11 697 logements et représen-

te près de 18 % du parc des résidences principales, une situation similaire

au département en 2006. Entre 2000 et 2006, le parc enregistre une légère

augmentation de 1,83 %.

Le parc est inégalement réparti. Si le SCoT Sud Pays d'Auge possède 6 427 logements sociaux, son parc reste concentré sur trois communes (Lisieux, Saint-Pierre-sur-Dives et Mézidon) avec 85% du parc social. De ce fait, le taux d'équipement en logements sociaux du SCoT s'élève à 20,6 %, supérieur à ceux du pays et du Calvados. Alors que le SCoT du Sud Pays d'Auge représente 47 % du parc des résidences principales du pays, il accueille 55 % de ses logements sociaux. Avec 4 121 logements HLM, la commune de Lisieux pèse fortement sur le taux de logements sociaux au sein du SCoT puisqu'elle accueille 64 % du parc social (et 37 % de celui du pays). Sur les cinq autres communautés de communes du SCoT Sud Pays d'Auge, la moyenne de logements sociaux tombe à 14 %.

Le parc est mieux réparti sur le SCoT du Nord Pays d'Auge où les communes de Dives-sur-Mer (884 logements), Honfleur (1 074 logements), Touques (520 logements), Trouville-sur-Mer (582 logements) et Pont l'Évêque (597 logements) possèdent le parc le plus conséquent mais dont la part ne représente que 69 % du parc de logements sociaux du SCoT.

La part de logements individuels dans le parc HLM du Pays d'Auge (39 %) est supérieure de 5 points à celle du département (34 %). Cette proportion est très nettement différente pour la commune de Lisieux où 3 461 logements sont de type collectif, soit 84 % de son parc locatif social, révélateur d'un parc social issu de la Reconstruction et typiquement urbain.

La vacance demeure faible dans le parc locatif social. Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, elle est de 1,9 % sur le Pays d'Auge contre 1,3 % dans le Calvados. Dans l'ensemble, le SCoT Sud Pays d'Auge connaît une vacance supérieure par rapport au SCoT Nord Pays d'Auge qui connaît un marché du logement locatif social relativement tendu.

En 2006, Le SCoT Nord Pays d'Auge enregistre un fort taux de vacance (2,8 %). Cette vacance dite « volontaire » en raison de la politique de démolition mise en place par les organismes sociaux est destinée à sortir du parc les logements anciens devenus obsolètes et ne répondant plus à la demande. Dans ce cadre, les bailleurs vident les logements en vue des démolitions

### Parc locatif social en 2005

	Nombre de logements		
	Collectifs	Individuels	TOTAL
SCoT NORD PAYS D'AUGE	3 154	2 116	5 270
<i>Part sur les RP totales</i>	<i>9,1 %</i>	<i>6,1 %</i>	<i>15,2 %</i>
SCoT SUD PAYS D'AUGE	4 031	2 396	6 427
<i>Part sur les RP totales</i>	<i>12,9 %</i>	<i>7,7 %</i>	<i>20,6 %</i>
PAYS D'AUGE	7 185	4 512	11 697
<i>Part sur les RP totales</i>	<i>10,9 %</i>	<i>6,9 %</i>	<i>17,8 %</i>
CALVADOS	33 356	17 267	50 623
<i>Part sur les RP totales</i>	<i>11,8 %</i>	<i>6,1 %</i>	<i>17,9 %</i>

RP : Résidences principales

Sources : DGI - taxe habitation 2006 / DRE Enquête Parc Locatif Social au 01/01/2006

tout en assurant le relogement de leurs locataires ; pour cette raison les opérations de démolition peuvent s'étaler sur plusieurs années. Pour la période 2003-2006, le Pays d'Auge comptait plus de 220 logements à démolir.

Il s'est produit le même phénomène pour le SCoT Sud Pays d'Auge de 2003 à 2005.

La mobilité dans le parc locatif social est faible sur le Pays d'Auge. Depuis 2003, elle est en constante diminution.

- l'impact des opérations de démolition sur le SCoT : la disparition d'une partie du parc (en attendant sa reconstruction) et la nécessité de relogement des locataires dans le parc existant contribuent à provoquer une tension certaine sur la fluidité du parc et engendrent une diminution forte de la mobilité,
- l'accélération de la paupérisation des populations salariées.

Face à une demande locative sociale en constante augmentation, surtout en ce qui concerne les petits logements, et

### Vacance et mobilité dans le parc locatif social en %

	Vacance au 1 <sup>er</sup> janvier				Mobilité au 1 <sup>er</sup> janvier			
	2003	2004	2005	2006	2003	2004	2005	2006
SCoT NORD PAYS D'AUGE	1,0	0,9	1,0	2,8	10,2	9,6	8,0	8,5
SCoT SUD PAYS D'AUGE	2,4	3,2	2,4	1,2	11,4	10,9	9,6	10,9
PAYS D'AUGE	1,8	2,1	1,8	1,9	10,9	10,3	8,9	8,6
CALVADOS	1,8	1,4	1,4	1,3	11,2	11,1	9,7	11,4

Source : DRE Enquête Parc Locatif Social au 01/01/2006

Le SCoT Sud Pays d'Auge connaît une mobilité proche de celle rencontrée sur le département. En revanche, le SCoT Nord Pays d'Auge enregistre un taux de mobilité bien plus faible que le Calvados. Ce taux très bas peut laisser craindre des phénomènes de saturation du parc et de blocage des parcours résidentiels. Un ensemble de facteurs qui se conjuguent peut l'expliquer :

- l'insuffisance de l'offre de logements sociaux : 15,3 % des résidences principales sont des logements HLM contre 17,9 % dans le Calvados,
- la structure du parc : seulement 4 % de petits logements sur un territoire touché comme les autres par le phénomène de décohabitation avec en plus une population plutôt jeune liée à l'économie touristique,

face à l'insuffisance de l'offre, notamment sur la frange littorale et rétro-littorale, le développement du parc social constitue un enjeu primordial pour ce territoire. Il faut éviter que le manque de logement constitue un frein à l'emploi. Le territoire doit être en capacité de garder sa population salariée à proximité des lieux d'emploi en évitant une augmentation accélérée des déplacements domicile/travail.

**Programme de logements locatifs sociaux :**  
Les Genêts - Cabourg



© Bailleur social Parthénios

## UNE CONSTRUCTION NEUVE TRÈS DYNAMIQUE SURTOUT SUR LE SCOT NORD PAYS D'AUGE

### Logements commencés entre 1999 et 2006

	TOTAL	Collectif	Individuel
SCoT NORD PAYS D'AUGE	5 594	2 288	3 306
	100,0 %	40,9 %	59,1 %
SCoT SUD PAYS D'AUGE	3 116	723	2 393
	100,0 %	23,2 %	76,8 %
PAYS D'AUGE	8 710	3 011	5 699
	100,0 %	34,6 %	65,4 %
CALVADOS	30 442	8 416	22 026
	100,0 %	27,6 %	72,4 %

Source : DRE Sitadel

### Destination des logements neufs entre 1999 et 2006

	Occupation personnelle	Location	Vente
SCoT NORD PAYS D'AUGE	2 133	1 045	2 416
	38,1%	18,7%	43,2%
SCoT SUD PAYS D'AUGE	1 754	523	839
	56,3%	16,8%	26,9%
PAYS D'AUGE	3 887	1 568	3 255
	44,6%	18,0%	37,4%
CALVADOS	15 907	6 098	8 437
	52,3%	20,0%	27,7%

Source : DRE Sitadel

Entre les recensements de 1999 et 2006, 8 710 logements ont été commencés sur le Pays d'Auge, soit 28,6 % de la construction du Calvados, c'est-à-dire en deçà des 31,9 % que pèse le parc du pays dans le parc de logements du Calvados. Plus de 64 % de la construction du Pays d'Auge se situe dans le SCoT Nord Pays d'Auge, alors que ce dernier représente 68 % du parc de logements. Quatre communautés de communes (Estuaire de la Dives, Pays de Honfleur, Cœur Côte Fleurie et Lisieux Pays d'Auge) dont trois sont sur la frange littorale, recensent plus de 65 % de la construction neuve du Pays d'Auge.

A l'inverse, les communautés de communes du Sud Pays d'Auge sont moins dynamiques avec moins de 3 % de logements commencés rapportés au total des logements du territoire.

Le taux moyen de construction du Pays d'Auge sur la période 1999-2006 est de 13,3 ‰, légèrement supérieur à celui du Calvados (12,0 ‰). Il y a lieu de signaler la situation très différente entre le SCoT Nord Pays d'Auge, dont le taux de construction s'élève à 14,2 ‰ contre 8,5 ‰ pour le SCoT Sud Pays d'Auge, ce qui confirme ainsi le dynamisme du premier, notamment sur sa frange littorale.

65,4 % des logements commencés entre 1999 et 2006 sont de type individuel (72 % pour le Calvados). Le pays est fortement impacté par le SCoT Nord Pays d'Auge où la part très importante de résidences secondaires peut expliquer la surreprésentation du poids du collectif. Le SCoT Sud Pays d'Auge enregistre dans le même temps 76,8 % de logements individuels, soit cinq points de plus que le Calvados, ce qui traduit

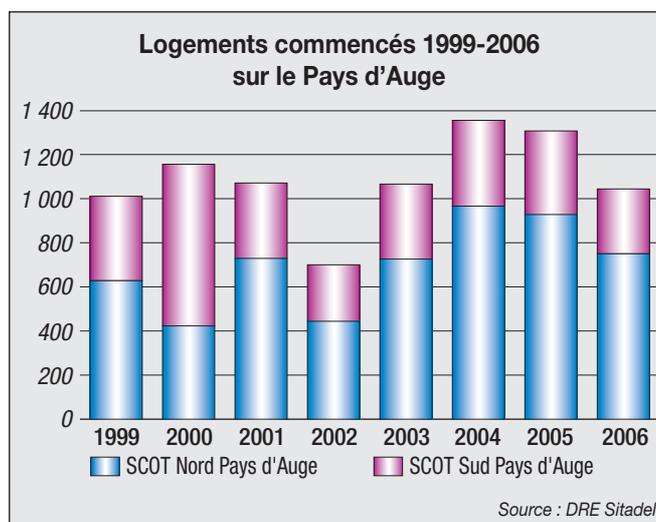
une réalité souvent rencontrée dans les secteurs plus ruraux.

82,4 % des logements commencés du pays sont des résidences principales mais il y a une forte représentation des résidences secondaires avec 17,6 %. En effet, entre 1999 et 2006, 25,7 % de la construction neuve du SCoT Nord

Pays d'Auge concerne des résidences secondaires, soit 1 437 logements, concentrés pour 87 % d'entre eux sur les trois communautés de communes de la frange littorale. Le SCoT Sud Pays d'Auge enregistre 3 % de résidences secondaires (92 logements) pour la même période, soit deux fois moins que le Calvados

Entre 1999 et 2006, seulement 44,6 % des logements neufs du pays sont destinés à une occupation personnelle pour 37,4 % destinés à la vente et 18 % à la location. Par rapport au département, ces chiffres révèlent la faiblesse de la part des logements neufs destinés à une occupation personnelle (- 8 points), à un moindre degré des logements destinés à la location (- 2 points) et le poids très important de ceux destinés à la vente (+ 10 points).

Le SCoT Sud Pays d'Auge connaît des valeurs assez proches de celles du Calvados avec une répartition différente entre occupation personnelle et location, révélatrice dans ce secteur à dominante plus rurale d'une tradition d'accession



à la propriété. Les logements destinés à la vente y sont cependant fortement représentés pour un secteur rural, sans doute sous l'influence de la ville de Lisieux.

Sur le SCoT Nord Pays d'Auge, les logements destinés à la vente sont majoritaires (43,2 %). Ce type de marché se rencontre souvent sur les franges littorales touristiques prisées : coût du foncier important, forte présence du marché des résidences secondaires et logiques d'investisseurs compromettent les possibilités d'accession à la propriété. La part des logements destinés à la location atteint presque la valeur départementale. Rappelons cependant qu'à partir de Villers-sur-Mer jusqu'à Honfleur, la zone littorale est située en secteur B de Robien avec des loyers majorés qui sont difficilement accessibles aux populations à revenus modestes, d'où la nécessité de développer le parc locatif social sur cette zone.

Dans le Pays d'Auge, le rapport entre le nombre de prêts à taux zéro (PTZ) et le nombre de résidences principales

commencées augmente régulièrement depuis les dernières années mais reste en moyenne inférieur de 8 points à celui du département. Le ratio relevé sur le SCoT Sud Pays d'Auge est supérieur de 63 % à celui du SCoT Nord Pays d'Auge. Sur les deux SCoT, le nombre de PTZ a augmenté fortement depuis 2005 en raison de la réouverture du prêt à l'achat dans l'ancien et de l'augmentation en 2006 du plafond de revenu pour accéder au prêt, qui fait que 90 % de la population française est éligible à l'obtention d'un PTZ.

Le Pays d'Auge connaît ainsi deux situations contrastées :

- sur la période 2001-2006, 1 120 logements, soit 47,1 % des résidences principales commencées sur le SCoT Sud Pays d'Auge, ont obtenu un financement PTZ. Le SCoT représente 44 % des logements commencés du pays mais 56 % des PTZ obtenus. En 2006, le SCoT enregistre le taux jamais atteint de 77,2 %, très nettement supérieur aux moyennes du Calvados (58,3 %) et du pays (52,5 %). Sur ce territoire, traditionnellement enclin à l'accession à la propriété, existe un fort potentiel de recours à l'accession aidée, dû pour l'essentiel aux niveaux

des revenus. Le PTZ y constitue un élément primordial à la décision de construire ou d'acquérir.

- sur la période 2001-2006, seulement 28,9 % des résidences principales commencées sur le SCoT Nord Pays d'Auge ont bénéficié d'un PTZ. Ce rapport est inférieur de 35 % à celui du Calvados et du pays. Sur cette période, le SCoT représente 14,3 % des résidences principales commencées dans le Calvados et seulement

9,3 % des PTZ attribués. En 2006, le SCoT connaît un taux très inférieur aux moyennes du pays et du département. Cela est probablement dû à la part beaucoup moins importante de l'accession à la propriété, notamment pour les faibles revenus, et à la part très supérieure des logements collectifs qui sont moins nombreux à mobiliser le PTZ.

### Accession aidée à la propriété

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	Moy. sur 6 ans
SCoT NORD PAYS D'AUGE	Nombre de prêts PTZ	139	133	152	101	144	204	873
	RP commencées	630	407	347	711	360	565	3 020
	Taux	22,1 %	32,7 %	43,8 %	14,2 %	40,0 %	36,1 %	28,9 %
SCoT SUD PAYS D'AUGE	Nombre de prêts PTZ	129	125	158	169	248	291	1120
	RP commencées	382	333	241	328	717	377	2 378
	Taux	33,8 %	37,5 %	65,6 %	51,5 %	34,6 %	77,2 %	47,1 %
PAYS D'AUGE	Nombre de prêts PTZ	268	258	310	270	392	495	1993
	RP commencées	1 012	740	588	1 039	1 077	942	5 398
	Taux	26,5 %	34,9 %	52,7 %	26,0 %	36,4 %	52,5 %	36,9 %
CALVADOS	Nombre de prêts PTZ	1 194	1 308	1 292	1 059	2 112	2 443	9 408
	RP commencées	3 427	3 057	2 834	3 589	4 053	4 187	21 147
	Taux	34,8 %	42,8 %	45,6 %	29,5 %	52,1 %	58,3 %	44,5 %

PTZ : Prêt à taux zéro  
RP : Résidences principales

Source : DRE Sitadel

## LE PROBLÈME RÉCURRENT DU LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS SUR LA FRANGE LITTORALE

La question du logement des travailleurs saisonniers est un problème récurrent dans tous les territoires à vocation touristique. Le Pays d'Auge, notamment le SCoT Nord Pays d'Auge, n'échappe pas à ce problème.

Les travailleurs saisonniers sont essentiellement des salariés aux revenus faibles et irréguliers. Cette population se compose d'étudiants mais aussi de personnes en situation de précarité : jeunes en insertion professionnelle, bénéficiaires du RMI, demandeurs d'emploi ...

Les durées de travail sont souvent courtes et irrégulières et le niveau de rémunération est relativement faible. Les travailleurs saisonniers locaux étant parfois en nombre insuffisant pour répondre à la demande, les employeurs ont recours à des salariés « extérieurs ».

Les besoins en logement sont notamment liés aux logiques de recrutement, à la durée et au rythme de travail. Selon les activités, le besoin en logement peut

être massif sur de courtes durées ou s'étaler sur des périodes plus longues.

Les saisonniers peuvent aussi être hébergés par l'employeur. Pour le salarié, le coût est faible mais le confort est parfois rudimentaire. Le recours au camping est une pratique courante qui se révèle précaire et inadaptée en hiver. Le logement en structure touristique (gîte) est peu pratiqué en raison de son coût élevé. Ces difficultés sont d'autant plus importantes sur le secteur littoral que l'ensemble des modes d'hébergement se trouvent en concurrence avec les hébergements touristiques, plus rémunérateurs.

Les difficultés d'hébergement concernent à la fois l'employeur (obstacle au recrutement de la main-d'oeuvre) et le salarié (loyers excessifs, manque de confort, cohabitation forcée...).

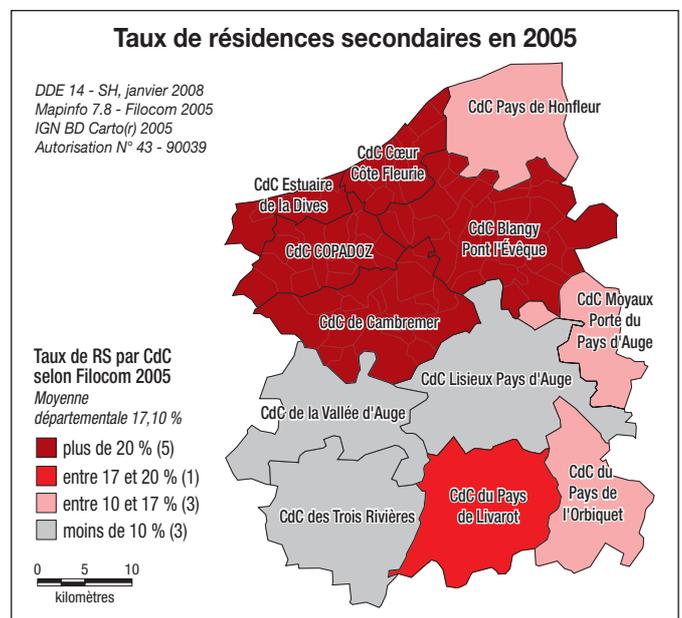
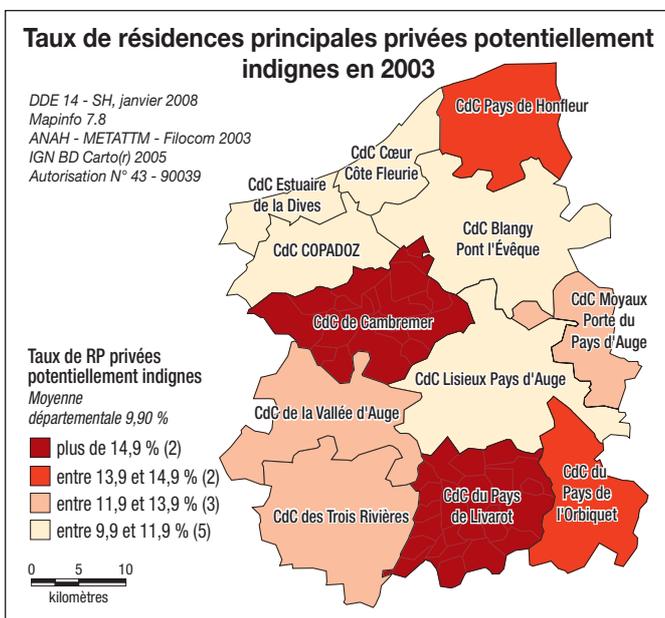
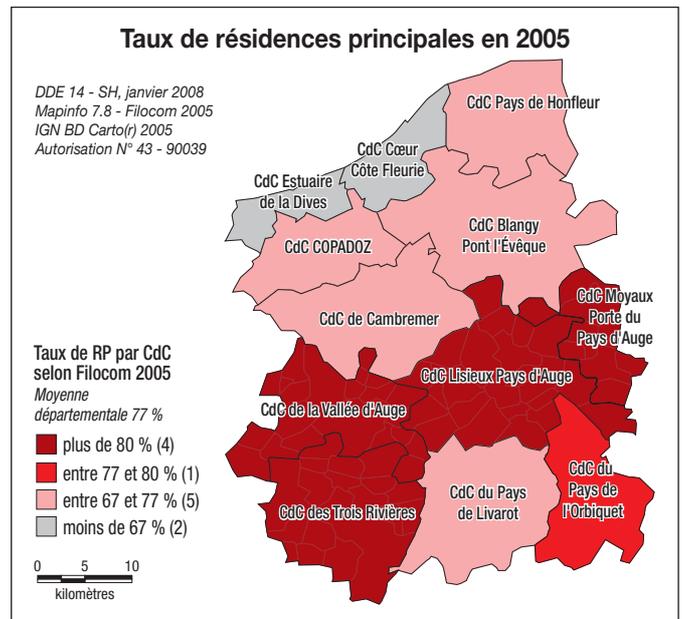
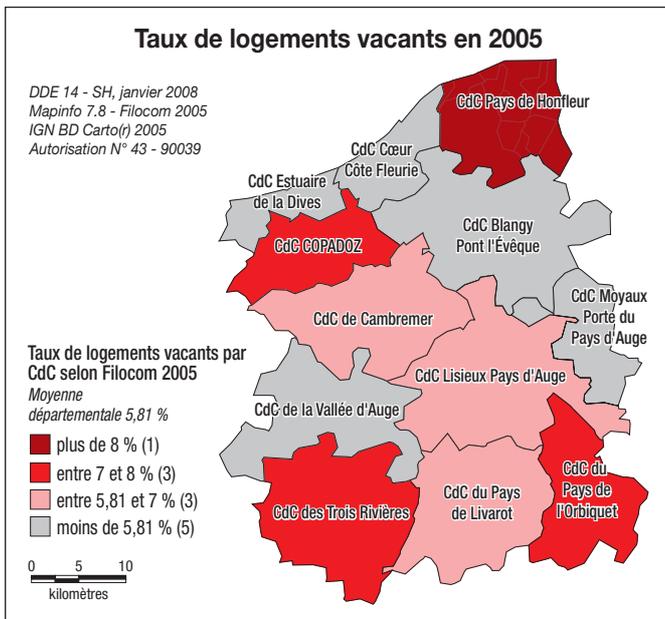
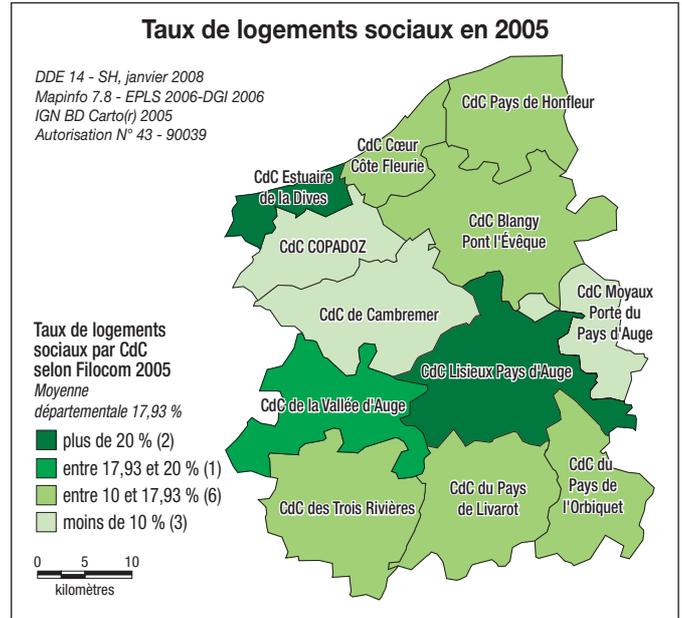
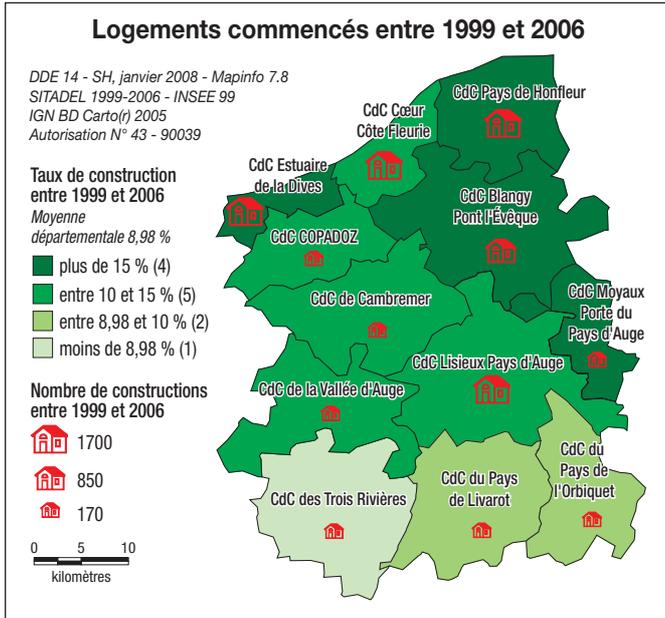
Une étude sur le logement des travailleurs saisonniers est en cours de réalisation sous l'égide du réseau Equipement. Elle doit permettre une meilleu-

re adéquation entre des besoins spécifiques à satisfaire et une offre suffisante et adaptée par :

- La description des types de populations concernées dans notre région et les profils des employeurs.
- L'identification des hébergements existants et leur répartition spatiale.
- L'évaluation des besoins quantitatifs et qualitatifs à satisfaire.
- Une appréhension plus fine du phénomène de pénurie.

A l'issue de cette analyse, l'étude doit permettre aux services de l'État d'engager le dialogue avec les collectivités sur l'enjeu que constitue l'hébergement des saisonniers sur les territoires, notamment littoraux, de contribuer à apporter des réponses adaptées aux besoins des entreprises et des saisonniers et enfin de mobiliser les acteurs financiers en mesure de soutenir des projets.

LE LOGEMENT DANS LE PAYS D'AUGE EN CARTES



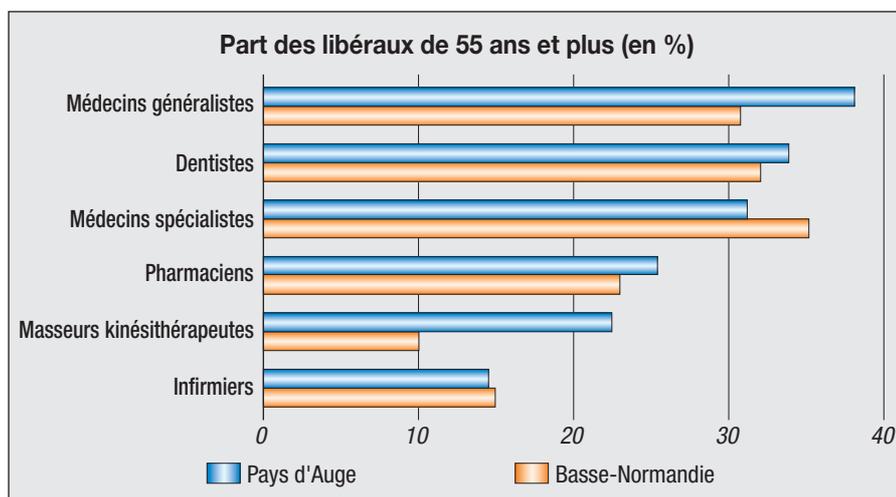
# L'offre de soins de proximité

Dans le Pays d'Auge, l'offre de soins de proximité, comparable à la moyenne régionale, est cependant inférieure à la densité nationale. Mais cette moyenne cache des disparités infra-territoriales. Ainsi, la répartition des praticiens libéraux entre les différentes communautés de communes constitutives du Pays d'Auge fait souvent apparaître un déséquilibre entre la côte, bien dotée et l'intérieur, plus délaissé. Ce déséquilibre vaut particulièrement pour les médecins généralistes et les masseurs-kinésithérapeutes.

Par ailleurs, l'âge est un indicateur des futurs besoins de remplacement consécutifs aux départs en retraite. On peut ainsi prévoir des besoins non négligeables dans les dix ans qui viennent en médecins et chirurgiens-dentistes ; la proportion de praticiens âgés de 55 ans et plus étant supérieure à 30 % au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, près de 590 professionnels de santé libéraux (médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens et dentistes) exercent sur le Pays d'Auge. Le pays abrite ainsi 21 % de l'offre totale de soins de proximité du département du Calvados. À ces pro-

fessionnels de premier recours s'ajoutent 950 professionnels salariés, pour la plupart infirmiers, exerçant très souvent dans les établissements hospitaliers implantés sur le territoire (cf. fiche « les équipements sanitaires, sociaux et médico-sociaux »).



La proportion de praticiens âgés de 55 ans et plus est un indicateur de l'intensité des départs qu'il va falloir remplacer dans les 10 prochaines années. Selon cet indicateur, parmi l'offre de proximité

du Pays d'Auge, les médecins généralistes (38 % de 55 ans et plus), les spécialistes (31 %) et les chirurgiens-dentistes (34 %) seront les plus touchés.

## MÉDECINS GÉNÉRALISTES : UNE OFFRE MÉDICALE CONTRASTÉE ENTRE LE NORD ET LE SUD OÙ DES TERRITOIRES FRAGILES SE DESSINENT AUTOUR DE LIVAROT ET D'ORBEC

Au total 136 médecins généralistes libéraux exercent sur le Pays d'Auge

au 1<sup>er</sup> janvier 2007, la communauté de communes de Lisieux Pays d'Auge en

## INDICATEURS

### ▶ Faible densité de médecins :

**141 pour 100 000 habitants**

Basse-Normandie : 156 pour 100 000 habitants

### ▶ Forte densité de kinésithérapeutes :

**62 pour 100 000 habitants**

Basse-Normandie : 53 pour 100 000 habitants

### ▶ Faible proportion d'infirmières de 55 ans ou plus :

**14,6 %**

Basse-Normandie : 15,0 %

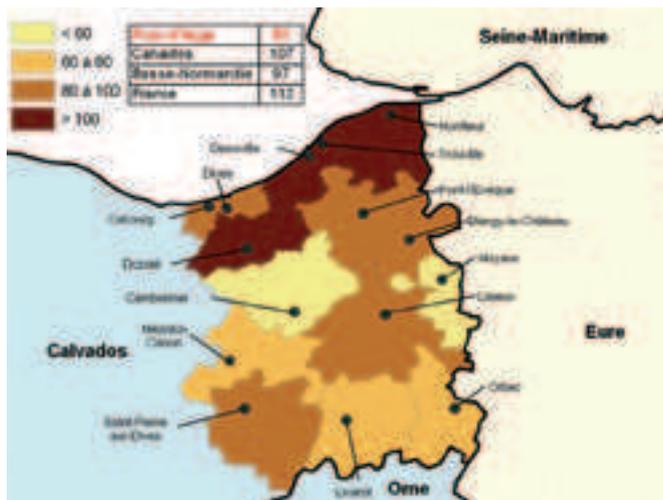
### ▶ Forte proportion de médecins généralistes de 55 ans ou plus :

**38,2 %**

Basse-Normandie : 30,8 %

regroupant 25 %, celle de Cœur Côte Fleurie, 20 %. Dans un département globalement bien pourvu en généralistes libéraux, le Pays d'Auge a une densité médicale au-dessous de la moyenne bas-normande, elle-même déjà faible. Les communautés de communes les mieux dotées sont au Nord : Pays de Honfleur, Cœur Côte Fleurie et Pays d'Auge Dozuléen ont des densités supérieures à 100. Les moins densément pourvues sont celles de Cambremer et de Moyaux et à un degré moindre celles de Livarot, d'Orbec et de la Vallée d'Auge (Méridon-Canon).

**Densité des médecins généralistes libéraux**  
(pour 100 000 habitants)



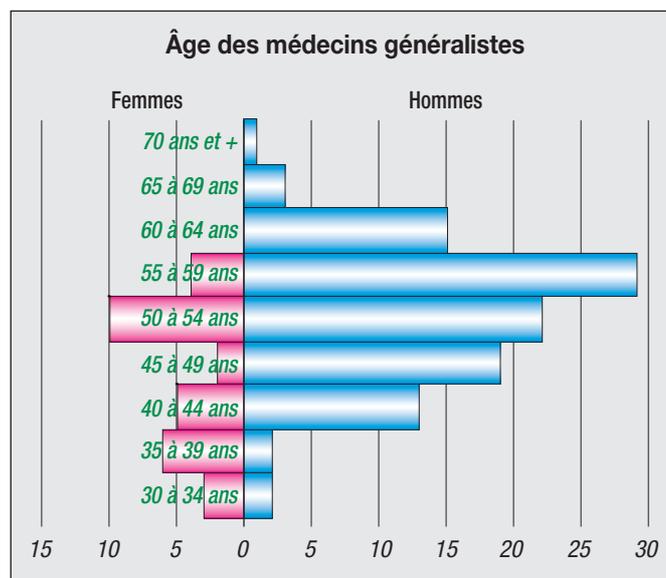
Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/2007

La prise en compte d'autres critères que la densité médicale (volume d'activité du médecin, éloignement du cabinet médical...) offre cependant un autre éclairage et deux zones déclarées déficitaires en médecins généralistes dans la région en 2006 (voir encadré), font partie du Pays d'Auge : Livarot et Orbec. Ces deux zones, qui peuvent bénéficier d'aides à l'installation, re-

couper presque exactement les communautés de communes de Livarot et Orbec.

Globalement, les médecins généralistes exerçant sur le territoire sont âgés puisque 38 % ont atteint ou dépassé 55 ans, contre seulement 28 % pour l'ensemble du Calvados. L'indice de remplacement, qui correspond au nombre de médecins de 25 à 49 ans pour 100

médecins de 50 ans et plus, n'est que de 62, très en-dessous du seuil de remplacement des générations. De surcroît, avec 19 médecins âgés de 60 ans ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 2007, les départs à la retraite laissent augurer des besoins de renouvellement dans un avenir très proche.



Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/2007

**Zones déficitaires en médecins généralistes**

Dans le cadre de la Mission Régionale de Santé (MRS), l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH) et l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM) ont pour mission de définir des zones qui pourront bénéficier des dispositifs d'aides versées par les collectivités territoriales et l'Assurance

maladie en faveur des médecins généralistes souhaitant s'installer.

Par arrêté du 12 juin 2006, la MRS a fixé 13 zones déficitaires en médecins généralistes en Basse-Normandie, dont deux, Livarot et Orbec, font partie du Pays d'Auge. La détermination de ces zones, définies en concertation

avec les acteurs institutionnels et médicaux locaux, repose sur des indicateurs relatifs à l'offre de soins (densité, activité) et à l'environnement socio-démographique (part des personnes âgées de plus de 75 ans, éloignement du cabinet médical ...).

**MÉDECINS SPÉCIALISTES : DEUX PÔLES D'INSTALLATION À MÊME DE SATISFAIRE AUX BESOINS DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, MAIS LES PRATICIENS SONT RELATIVEMENT ÂGÉS**

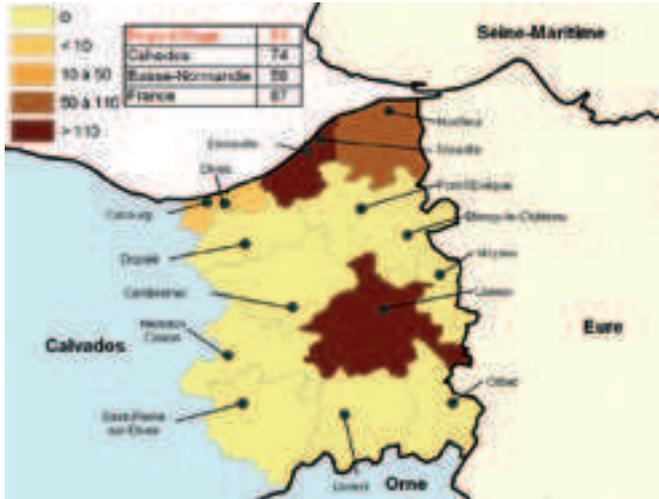
Dans le Pays d'Auge, on dénombre 77 praticiens au total, soit 51 pour 100 000 habitants, la moyenne bas-normande s'élevant à 59 et la moyenne française à 87. Il existe deux pôles d'installation privilégiés sur le territoire, disposant tous deux d'une offre suffisamment diversifiée pour attirer une clientèle indifférenciée : Lisieux et Deauville-Trouville. Lisieux, où 52 % des médecins spécialistes du Pays d'Auge sont installés, occupe une position géographique centrale, à distance raisonnable pour

des patients résidant dans le Sud Pays d'Auge. Compte tenu des distances, les médecins implantés sur Deauville-Trouville, qui représentent 38 % de l'offre médicale spécialisée du pays, attirent quant à eux plus naturellement des patients originaires du Nord Pays d'Auge.

Peu nombreux, les spécialistes sont aussi relativement âgés puisque trois sur cinq avaient atteint la cinquantaine au 1<sup>er</sup> janvier 2007, proportion comparable à celle du niveau régional. L'indice

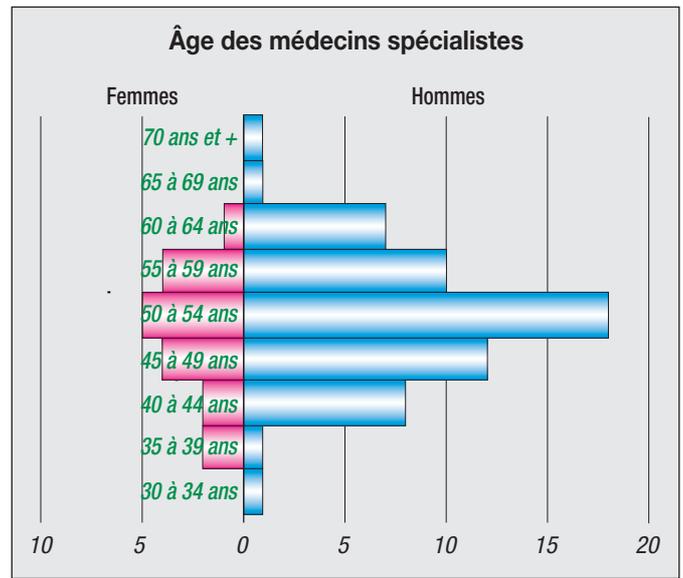
de remplacement est du même ordre de grandeur que pour les généralistes et ne s'élève qu'à 64. C'est l'indication d'un fort besoin de renouvellement pour les quinze ans qui viennent, ce besoin étant déjà d'actualité puisque 10 médecins spécialistes ont atteint la soixantaine. L'acuité du problème posé par le vieillissement des professionnels n'est cependant pas le même à Lisieux, où 40 % des médecins en exercice sont âgés de 55 ans ou plus, qu'à Deauville où ils ne sont que 22 % dans ce cas.

**Densité des médecins spécialistes libéraux**  
(pour 100 000 habitants)



Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/2007

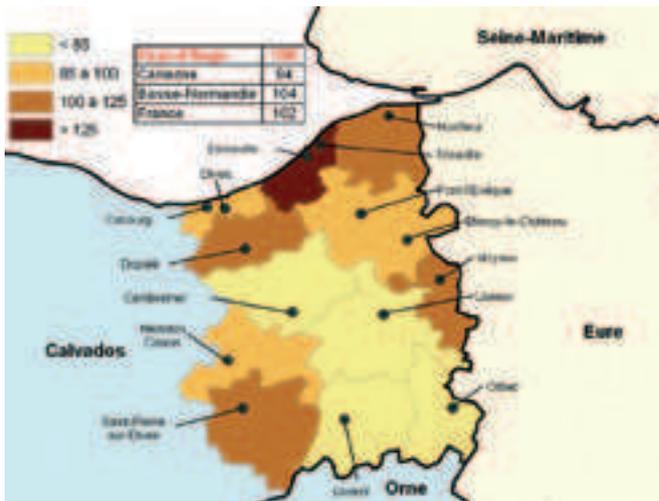
**Âge des médecins spécialistes**



Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/2007

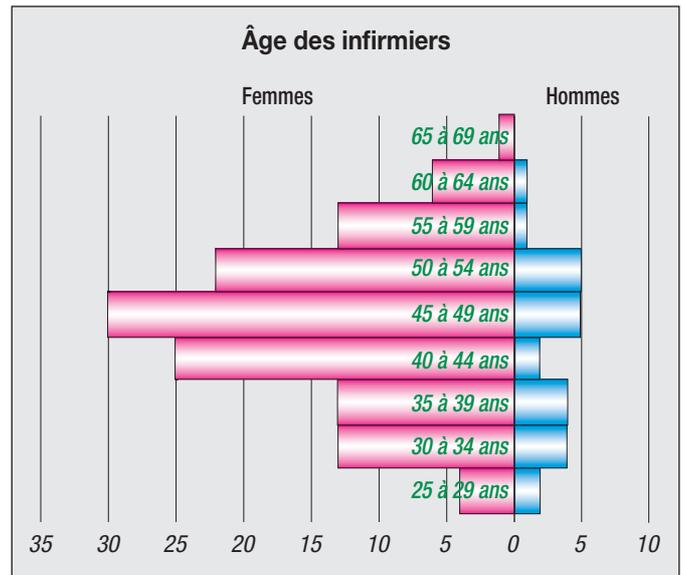
**INFIRMIERS : UN DÉFICIT DE PROFESSIONNELS LIBÉRAUX DE CAMBREMER À LIVAROT ET ORBEC, EN PASSANT PAR LISIEUX**

**Densité des infirmières libérales**  
(pour 100 000 habitants)



Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/2007

**Âge des infirmiers**



Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/2007

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, 150 infirmiers libéraux exercent sur le Pays d’Auge, soit une densité de professionnels comparable à la moyenne bas-normande ou française. On rencontre les densités les plus basses dans une large frange du territoire allant de Cambremer à Livarot et Orbec en passant par Lisieux. Comme pour les médecins, les communautés de communes de la frange côtière comptent parmi les plus denses, même si celle de l’Estuaire de la Dives semble faire exception. Il existe en effet à Dives deux centres de soins infirmiers, employant 15 infirmiers salariés dont l’activité n’est pas très éloignée de celle d’un exercice libéral. La communauté

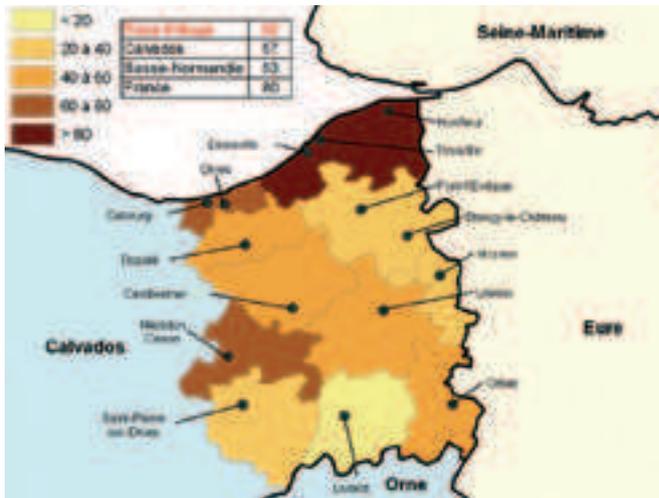
de communes Cœur Côte Fleurie, où la densité dépasse 150 infirmiers pour 100 000 habitants, compte autant d’infirmiers libéraux en exercice que celle de Lisieux pour une population presque deux fois moins nombreuse.

La profession est très féminisée (84 % de femmes) et relativement jeune (68 % de moins de 50 ans). Mais la pyramide des âges est sans doute trompeuse, beaucoup d’infirmiers arrêtant semble-t-il d’exercer relativement tôt, comme l’atteste la faible part de professionnels âgés de 60 ans et plus (5 % contre 14 % pour les généralistes par exemple, au niveau régional). Ainsi, les générations nombreuses âgées de 45 à 49

ans ne sont peut être pas si éloignées de leur cessation d’activité. Quoi qu’il en soit, le vieillissement va devenir un vrai problème dans les dix ans qui viennent à Cambremer, où trois infirmiers sur les quatre installés sur la communauté de communes ont atteint la cinquantaine au 1<sup>er</sup> janvier 2007, de même qu’à Moyaux (deux sur quatre ont 50 ans et plus) et à Livarot (deux sur cinq). Le remplacement est déjà d’actualité à Orbec où trois infirmiers sur les six en exercice ont atteint ou dépassé 60 ans.

## MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES : UN FORT CONTRASTE DE DENSITÉ ENTRE LA CÔTE ET L'INTÉRIEUR DES TERRES

Densité des masseurs-kinésithérapeutes libéraux (pour 100 000 habitants)



Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/2007

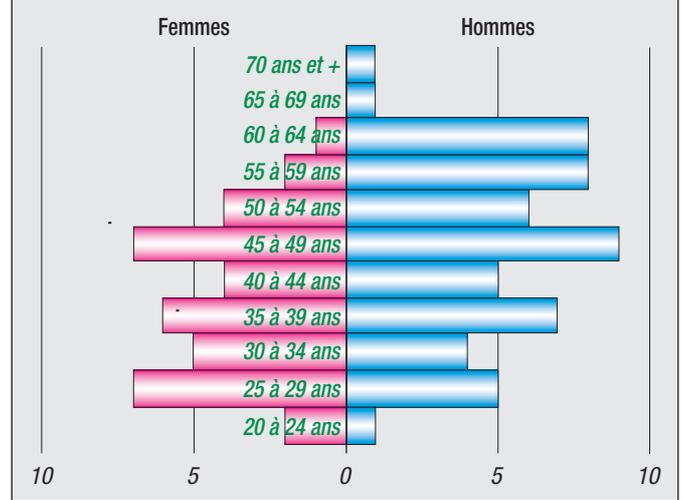
La Basse-Normandie est une région où le déficit de masseurs-kinésithérapeutes libéraux est patent : la densité moyenne n'y est que de 53 professionnels pour 100 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2007 quand elle est de 80 en France métropolitaine. Dans ce contexte, le Pays d'Auge, où exercent 93 professionnels libéraux, fait bonne figure avec une densité de 62 pour 100 000. Le pays est cependant très inégalement desservi et il existe un fort contraste entre la côte et l'intérieur des terres. Les trois communautés de communes côtières regroupent la moitié des masseurs-ki-

nésithérapeutes libéraux en exercice sur le Pays d'Auge et celles de Cœur Côte Fleurie et du Pays de Honfleur ont des densités supérieures à la moyenne nationale. En revanche, il n'y a qu'un seul professionnel en exercice sur les communautés de communes de Livarot et de Moyaux.

Même si elle comprend encore une forte majorité d'hommes (deux tiers pour un tiers de femmes environ), la profession de masseur-kinésithérapeute se féminise, en particulier chez les jeunes. Ainsi, sur 100 professionnels libéraux en exercice dans la région ayant

moins de 30 ans, 63 sont des femmes. Le Pays d'Auge n'échappe pas à cette tendance et on y trouve plus de praticiens femmes que hommes dans les générations de moins de 35 ans. Les jeunes générations sont nombreuses (40 % des professionnels ont moins de 40 ans), mais on peut tout de même prévoir des besoins de remplacement non négligeables dans les prochaines années puisque 12 % des professionnels ont déjà dépassé la soixantaine au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

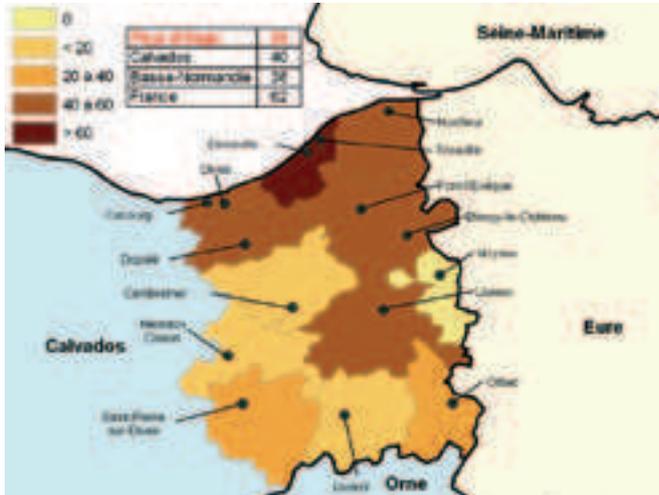
Âge des masseurs-kinésithérapeutes



Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/2007

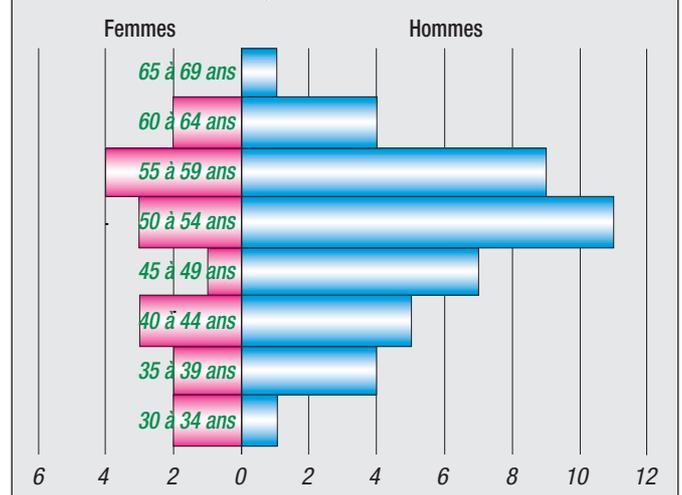
## CHIRURGIENS-DENTISTES : LE PAYS MANQUE DE PROFESSIONNELS, MAIS PAS PLUS QUE LA BASSE-NORMANDIE DANS SON ENSEMBLE

Densité des chirurgiens-dentistes libéraux (pour 100 000 habitants)



Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/2007

Âge des dentistes



Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/2007

Avec 39 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants, la densité du Pays d'Auge est comparable à celle du Calvados ou de la Basse-Normandie, très en dessous de la densité nationale. La communauté de communes Cœur Côte Fleurie est la seule zone où la densité avoisine la moyenne française. Et hormis l'Estuaire de la Dives où la densité est de 55 pour 100 000, toutes les autres communautés de communes

apparaissent comme franchement sous dotées.

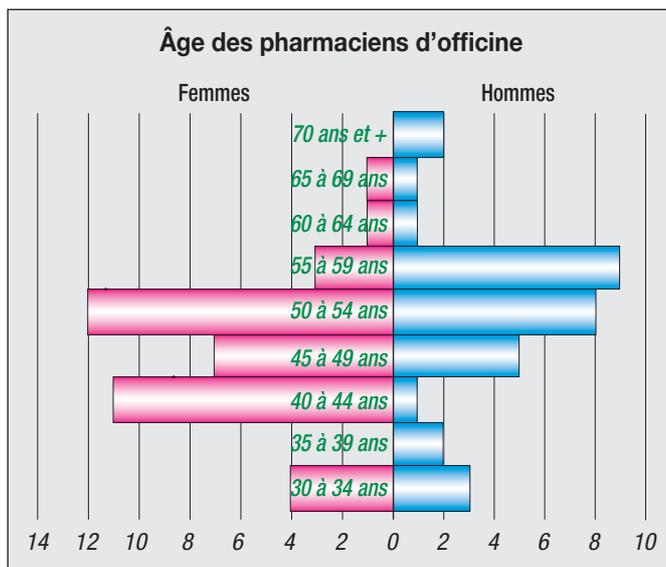
Les 59 praticiens présents sur le Pays d'Auge au 1<sup>er</sup> janvier 2007, sont bien sûr installés dans les « villes centres » des regroupements de communes, mais il n'existe aucun professionnel en exercice à Moyaux. Il n'y a qu'un professionnel en exercice à Cambremer, à Mézidon-Canon ou encore à Livarot, mais ils sont encore jeunes (moins de 50 ans). C'est

à Pont-l'Évêque que les besoins de remplacement liés à l'âge vont se faire les plus prégnants dans les prochaines années : sur les six professionnels installés, quatre ont dépassé 55 ans. Globalement, les chirurgiens-dentistes du Pays d'Auge sont relativement âgés puisque 58 % d'entre eux ont atteint ou dépassé la cinquantaine, contre 51 % au niveau régional.

### PHARMACIENS TITULAIRES D'OFFICINE

La réglementation visant à maintenir dans de justes proportions le nombre des officines de pharmacie assure une couverture suffisante du territoire mais le quart des professionnels a atteint 55 ans.

Au total, 71 pharmaciens titulaires d'officine sont installés sur le Pays d'Auge au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Ils sont encore relativement jeunes puisque leur âge moyen est de 49,3 années. Cependant, le quart d'entre eux est déjà âgé de 55 ans ou plus, ce qui laisse augurer des besoins de remplacement dans les dix, voire dans les cinq années qui viennent. Ceci est particulièrement vrai pour la communauté de communes de Blangy-Pont l'Évêque où les trois titulaires d'officine installés sur le territoire sont dans la tranche des 55 à 59 ans.



Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/2007

# Les équipements sanitaires sociaux et médico-sociaux

Selon les derniers chiffres disponibles, les établissements hospitaliers implantés sur le Pays d'Auge offrent près de 1 000 lits ou places d'hospitalisation complète ou partielle et de chirurgie ambulatoire. Rapportées à la population résidente, les capacités d'accueil sont inférieures à la moyenne du Calvados pour les soins de courte durée, supérieures pour les soins de suite et de réadaptation et les soins de longue durée. Mais la répartition des activités de soins suit une logique régionale, voire interrégionale, inscrite dans le schéma régional d'organisation sanitaire (SROS).

Dans le secteur médico-social, les maisons de retraite et les logements foyers proposent 2 280 lits ou places, ce qui, rapporté à la population des personnes âgées de 75 ans ou plus, place le Pays d'Auge au-dessus de la moyenne départementale, elle-même déjà élevée. Les établissements spécialisés pour personnes handicapées disposent de 780 places d'accueil, les établissements d'hébergement et de travail protégé pour adultes étant particulièrement bien représentés. Leur taux d'équipement est deux fois supérieur à celui du Calvados dans son ensemble.

## LES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES



Source : DRASS - Répertoire FINISS au 01/01/2008

**CATT** : centre d'accueil thérapeutique à temps partiel  
**CH** : centre hospitalier  
**CMP** : centre médico-psychologique

**CRF** : centre de rééducation fonctionnelle  
**SMUR** : service mobile d'urgence et de réanimation  
**USLD** : unité de soin de longue durée

## INDICATEURS

- ▶ Établissements sanitaires (hôpitaux, cliniques, soins de longue durée) :
  - 2 360 salariés
  - 990 lits ou places
  - 5,04 lits ou places pour 1000 habitants en MCO <sup>(1)</sup> et SSR <sup>(2)</sup>

Basse-Normandie : 5,84 pour 1 000

- ▶ Établissements d'hébergement pour personnes âgées :
  - 36 maisons de retraite et logements foyers
  - 2 280 lits ou places
  - 161,20 lits ou places pour 1000 personnes de 75 ans ou plus

Basse-Normandie : 148,21 pour 1000

- ▶ Établissements et services pour personnes handicapées :
  - 25 structures d'accueil
  - 770 lits ou places
  - Enfance et jeunesse handicapées :
    - 14,42 lits ou places pour 1 000 personnes de moins de 20 ans

Basse-Normandie : 12,48 pour 1 000

- Adultes handicapés :
  - 20,43 lits ou places pour 1 000 personnes de 20 ans à 59 ans

Basse-Normandie : 11,46 pour 1 000

(1) Médecine - Chirurgie - Obstétrique  
 (2) Soins de suite et de réadaptation

Le Pays d'Auge comporte sept hôpitaux et cliniques : quatre centres hospitaliers (Trouville, Honfleur, Pont l'Évêque et Lisieux), un hôpital local (Orbec) et deux polycliniques (Deauville et Lisieux). Les hôpitaux d'Honfleur, Pont-l'Évêque, Lisieux et Orbec, sont en outre dotés d'une unité de soins de longue durée (USLD) et il existe un centre de rééducation fonctionnelle (CRF) à Deauville. Le paysage hospitalier va cependant évoluer puisque le regroupement des centres hospitaliers (CH) de Trouville et Honfleur et de la polyclinique de Deauville sur un seul site (hôpital de la Côte Fleurie) est prévu dans le schéma régional d'organisation sanitaire 2006-2011.

Le territoire dispose aussi de huit centres médico-psychologiques (CMP) dépendant du Centre Hospitalier Spécialisé de Caen et localisés à Dives, Saint-Pierre-sur-Dives, Trouville, Honfleur et Lisieux. Les CMP proposent une offre de soins mentaux (prévention, diagnostic, soins ambulatoires, interventions à domicile) pris en charge par la sécurité sociale. Hormis celui de Pont-l'Évêque, les huit centres d'accueil thérapeutiques à temps partiel (CATTP) présents sur le territoire sont situés dans les mêmes communes. Ce n'est pas étonnant puisque le CATTP, qui vise à maintenir ou favoriser une existence autonome par des actions de soutien et de thérapie de groupe, constitue souvent le prolongement de l'activité d'un CMP.

Les établissements sanitaires emploient 2 364 salariés pour 2 221 équivalents temps plein (ETP) :

- 171 médecins et autres personnels médicaux (odontologistes, pharmaciens,...), dont 70 à temps partiel, soit 126 ETP,
- 1 630 professionnels paramédicaux et autres (sages-femmes, infirmières, aides soignantes, psychologues, agents de services hospitaliers...) en poste dans les services de soins, dont 305 à temps partiel, soit 1 554 ETP,

- 563 personnes hors service de soins (personnels administratifs, techniques et médico-techniques), dont 54 à temps partiel, soit 541 ETP.

Ces emplois représentent 17 % des personnels médicaux et non médicaux salariés des établissements de santé du Calvados dans son ensemble.

### Une capacité d'hospitalisation faible en courts séjours, forte en longs séjours

En soins de courte durée (médecine, chirurgie, obstétrique), les établissements présents sur le Pays d'Auge proposent 534 lits d'hospitalisation complète auxquels viennent s'ajouter cinq places en hospitalisation partielle (de jour ou de nuit) et 31 places en anesthésie ambulatoire. Avec plus de 300 lits d'hospitalisation complète en soins de courte durée, le centre hospitalier de Lisieux est de loin l'établissement sanitaire le plus important du territoire. Les taux d'équipement en médecine et chirurgie sont plus faibles que dans le Calvados dans son ensemble, la Basse-Normandie ou encore la France métropolitaine.

Le Pays d'Auge ne propose que très peu de places d'hospitalisation en psychiatrie. Au total, seules 22 places de psychiatrie générale pour adultes sont disponibles en hospitalisation de jour

aux CH de Lisieux et Trouville. Aucune place de psychiatrie infanto-juvénile n'est disponible, que ce soit en hospitalisation complète ou partielle. Mais on l'a vu, il existe une offre de soins ambulatoires ou à domicile dans les CMP présents sur le territoire. En revanche, le Pays d'Auge apparaît mieux doté en capacité d'hospitalisation en soins de suite et de réadaptation (188 lits installés) et surtout en soins de longue durée. Les unités de soins de longue durée (USLD) des hôpitaux publics sont réservées aux personnes âgées n'ayant plus leur autonomie de vie et dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale permanente et des soins continus. Il en existe quatre dans le Pays d'Auge, situées à Honfleur, Pont-l'Évêque, Lisieux et Orbec pour une capacité d'accueil totale de 210 lits installés.

Attention cependant aux conclusions hâtives : la répartition géographique des installations et des activités de soins est déterminée par le schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) dans un souci de complémentarité entre les différents niveaux d'activité (du niveau de proximité au niveau régional et même interrégional, voir encadré). Pour ce faire, la région a été découpée en cinq territoires de santé sur lesquels sont définis des projets médicaux de territoire et le Pays d'Auge est à cheval sur les territoires Centre et Nord-Est.

#### Taux d'équipement dans le secteur hospitalier \* au 1<sup>er</sup> janvier 2007

Unité : lits ou places pour 1 000 habitants	Pays d'Auge	Calvados	Basse-Normandie	France
Médecine	2,01	2,35	2,35	2,07
Chirurgie	1,35	1,80	1,59	1,66
Gynécologie-Obstétrique	0,43	0,45	0,41	0,39
Psychiatrie infanto-juvénile	0,00	0,77	0,81	0,85
Psychiatrie générale (adulte)	0,19	1,43	1,54	1,55
Soins de suite et de réadaptation	1,25	1,01	1,49	1,65
Soins longue durée	14,87	12,91	9,64	13,97

\* Hors hospitalisation à domicile

Source : DRASS - Statistique Annuelle des Établissements 2006

## LES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

### Accueil des personnes âgées : le Pays d'Auge apparaît bien doté

Le territoire compte 36 établissements d'hébergement pour personnes âgées (25 maisons de retraite et 11 logements foyers), proposant 2 280 lits ou places

et couvrant l'ensemble du territoire. Conformément à la réforme initiée en 2001 pour faire face à la montée de la dépendance, 18 établissements se sont médicalisés et sont passés EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) après signature d'une convention avec l'Etat

et le Conseil Général. Début 2008, la capacité d'accueil des EHPAD présents sur le territoire s'élève à 1 180 lits, soit environ la moitié de la capacité d'accueil du pays. Globalement, établissements médicalisés ou pas, cela représente 164 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, soit un taux

Taux d'équipement en structure d'hébergement et d'accueil au 1<sup>er</sup> janvier 2008

Unité : pour 1 000 habitants	Pays d'Auge	Calvados	Basse-Normandie	France
<b>Accueil des personnes âgées (1) :</b>				
• Hébergement (maisons de retraite, logements foyers) dont EHPAD	161,20 83,68	155,79 73,27	148,21 92,40	126,95 81,98
• Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	21,52	18,89	19,65	18,37
<b>Accueil des personnes handicapées :</b>				
• Enfance et jeunesse handicapées (2)	14,42	12,58	12,48	11,64
• Adultes handicapés (3)	20,43	10,10	11,46	8,52
<b>Accueil des personnes en difficulté sociale :</b>				
• Établissements de l'aide sociale à l'enfance (2)	8,95	4,71	4,18	4,63
• Établissements pour adultes et familles (3)	2,47	2,12	1,72	1,73
<b>Garde des enfants d'âge préscolaire :</b>				
• Crèches et haltes garderies (4)	40,39	69,85	53,34	100,56

(1) Lits ou places pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus  
 (2) Lits ou places pour 1 000 personnes de moins de 20 ans  
 (3) Lits ou places pour 1 000 personnes de 20 à 59 ans  
 (4) Places pour 1 000 enfants de moins de 6 ans au 8 juin 2007 pour le Pays d'Auge et le Calvados et au 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour la Basse-Normandie et la France

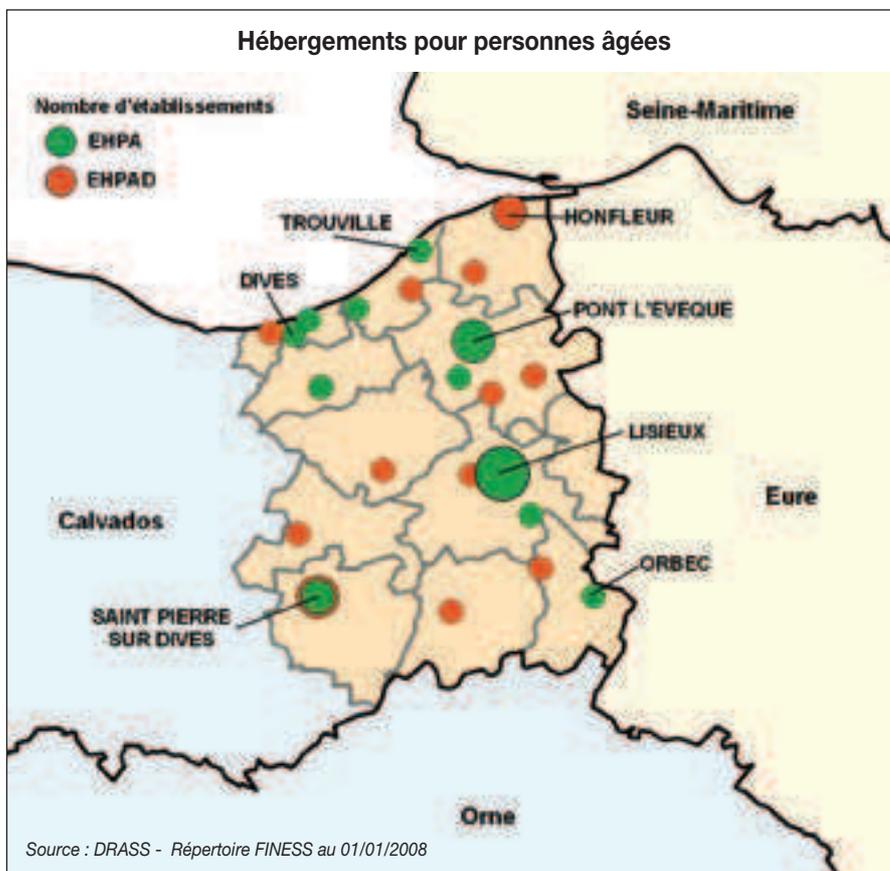
Source : DRASS - Répertoire FINESS et Conseil Général du Calvados

d'équipement au-dessus du taux départemental, lui-même déjà élevé par rapport au taux de la Basse-Normandie ou de la France métropolitaine.

Aux maisons de retraite et aux logements foyers s'ajoutent les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), non spécifiques aux personnes âgées, mais qui dans les faits, prennent le plus souvent en charge des seniors. Les SSIAD assurent aux personnes âgées malades ou dépendantes (mais aussi aux personnes adultes handicapées) les soins infirmiers ou d'hygiène dont elles ont besoin. Ils interviennent au domicile des patients ou dans les établissements non médicalisés dans des limites géographiques précises (zone de couverture). Les 10 SSIAD implantés sur le Pays d'Auge, d'une capacité totale de 300 places environ, couvrent l'ensemble du territoire.

**Accueil des personnes handicapées : les structures pour adultes sont très nombreuses.**

Les personnes handicapées sont accueillies dans des établissements spécialisés lorsque la lourdeur du handicap l'exige. Il existe aussi des structures adaptées, leur permettant d'exercer une activité quotidienne ailleurs que dans l'établissement, quand cela est possible : école pour les enfants et les adolescents, travail pour les adultes. Le Pays d'Auge comporte 25 établissements et services pour handicapés (13 pour adultes, 12 pour enfants et adolescents), la plupart implantés au Nord du territoire, les communautés de communes de Livarot et de l'Orbiquet notamment en étant dépourvues.



Source : DRASS - Répertoire FINESS au 01/01/2008

Les établissements pour enfants et adolescents proposent près de 200 places d'accueil. Pour l'essentiel, il s'agit de deux instituts médico-éducatifs (IME) implantés à Lisieux et Pont-l'Évêque (sur trois sites). Les IME accueillent les enfants et adolescents atteints de déficience intellectuelle et leur proposent une éducation spéciale adaptée, dont une scolarité élémentaire selon les aptitudes de chacun. À chaque IME présent sur le territoire est rattaché un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), visant à l'intégration

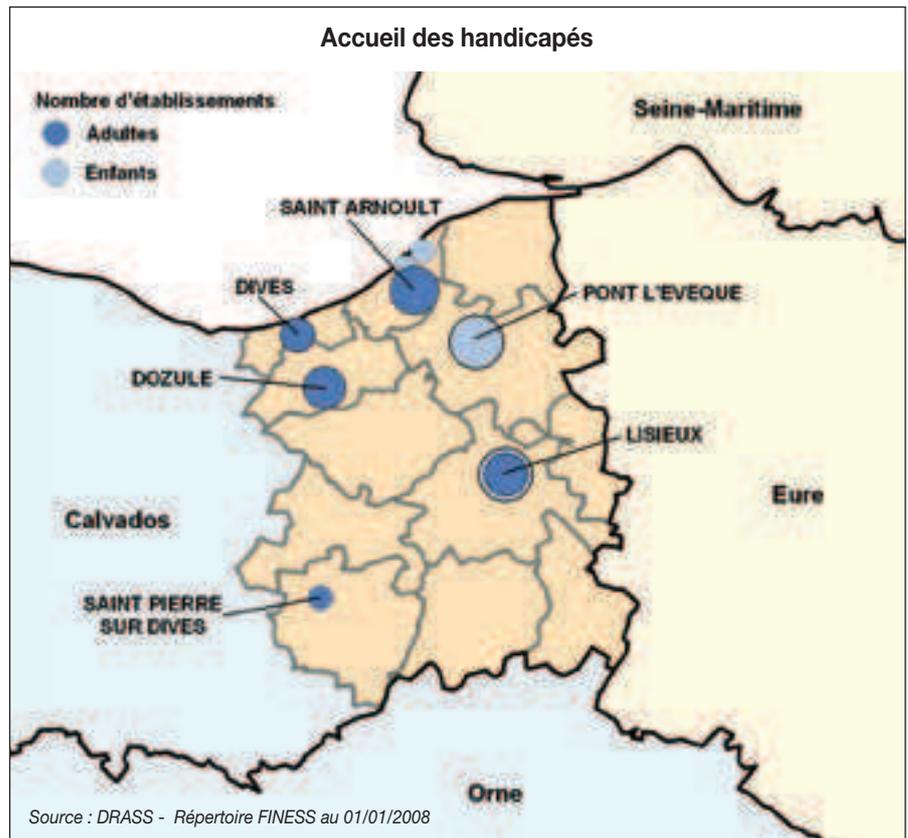
scolaire des enfants en milieu ordinaire. Rapportées à la population des jeunes de moins de 20 ans, les places pour enfants et jeunes handicapés sont légèrement plus nombreuses que dans l'ensemble du Calvados ou de la Basse-Normandie.

Si l'on se réfère aux taux d'équipement, les places pour adultes handicapés sont deux fois plus nombreuses sur le territoire du Pays d'Auge que sur le département du Calvados. Les 580 places disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2008 sont pour l'essentiel liées au travail protégé :

quatre établissements et services d'aide par le travail (ESAT) sont implantés sur le territoire à Dives, Dozulé, Lisieux et Saint-Arnoux, ainsi qu'une entreprise adaptée également à Saint-Arnoux. Les handicapés travaillant dans ces structures sont le plus souvent hébergés en foyer d'hébergement et on trouve des établissements de ce type à Dozulé, Lisieux et Saint-Arnoux. Les établissements et services spécialisés ne sont que cinq pour une capacité totale de 113 places : une maison d'accueil spécialisée (MAS) à Dozulé, un foyer de vie à Lisieux, un foyer d'accueil médicalisé (FAM) à Saint-Pierre-sur-Dives, un établissement expérimental à Dives et un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) à Saint-Arnoux.

**Accueil des personnes en difficulté sociale : les établissements de l'aide sociale à l'enfance sont bien présents sur le territoire.**

Avec trois maisons d'enfants à caractère social (MECS) d'une capacité totale de 120 places, le Pays d'Auge apparaît également bien doté en établissements de l'aide sociale à l'enfance : le taux d'équipement y est deux fois supérieur à celui des autres niveaux géographiques. Ces établissements accueillent, pour des séjours de durée variable, les enfants et adolescents dont les familles ne peuvent assumer la charge et l'éducation. Ils sont implantés à Honfleur et à Lisieux (deux établissements). Lisieux abrite en outre trois services d'action éducative en milieu ouvert (AEMO), dont l'objectif premier est d'éloigner l'enfant de tout danger imminent ou avéré, en tentant de rétablir la place éducative des parents et de renouer les liens fa-



miliaux. Il existe aussi un service de ce type à Deauville.

A destination des adultes et familles en difficulté sociale, le Pays d'Auge dispose d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) à Lisieux et de trois autres établissements, localisés à Lisieux (deux sites) et Mittois, proposant uniquement un hébergement d'urgence (accueil de nuit, hébergement limité à deux semaines). La capacité totale d'accueil s'élève à 70 places, soit un taux d'équipement en établissements pour adultes de 2,5 places pour 1 000 personnes de 20 à 59 ans, proche de celui du Calvados en entier.

Les établissements d'accueil collectif (crèches, haltes-garderies) offrent 220 places environ pour la garde des enfants de moins de 6 ans, soit un taux d'équipement faible par rapport à celui du Calvados ou de la Basse-Normandie. Au total, cinq crèches collectives, conçues pour recevoir dans la journée, de façon régulière, des enfants de moins de 3 ans et six haltes-garderies, qui accueillent ponctuellement des enfants de moins de 6 ans, sont localisées à Cabourg, Deauville, Honfleur, Lisieux et Trouville.

**MÉTHODE**

**Le schéma régional d'organisation sanitaire**

*Le schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) détermine pour une période de 5 ans la répartition géographique des installations et activités de soins dispensées par les hôpitaux et les cliniques. Le SROS de deuxième génération (SROS II) avait découpé la région Basse-Normandie en sept secteurs sanitaires et chaque hôpital pivot de secteur devait offrir l'ensemble des soins à la population, hormis ceux relevant de spécialités régionales ou extra régionales.*

*En mars 2006, un nouveau schéma régional d'organisation sanitaire (SROS III) a été arrêté par l'agence régionale d'hospitalisation (ARH)*

*et rend effectif le remplacement des secteurs sanitaires par les territoires de santé. Pour faire face aux évolutions récentes (normes techniques de fonctionnement, organisation du travail, démographie médicale et paramédicale) la région a été redécoupée en cinq territoires de santé sur lesquels des objectifs quantifiés de l'offre de soins doivent être atteints sur la durée du schéma (2006-2011).*

*Sur chaque territoire, l'organisation des activités de soins est graduée en cinq niveaux : niveau de proximité (médecine de ville, hôpitaux locaux...), niveau intermédiaire (urgences, maternités...),*

*niveau de recours (plateau technique 24h/24h, hôpitaux psychiatriques), niveau régional (cancérologie, soins palliatifs...), niveau interrégional (chirurgie cardiaque, grands brûlés...). Il est entendu que chaque niveau est en capacité d'assurer les soins de niveau de territorialisation inférieur.*

*La globalité de l'offre de soins nécessaires pour répondre aux besoins de santé physique et mentale de la population est appréhendée par les projets médicaux de territoire auxquels contribuent activement les conférences sanitaires.*

# Les équipements sportifs et l'offre de loisirs

Comme la plupart des territoires bas-normands, le Pays d'Auge présente des facettes contrastées à qui l'observe. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne l'offre de loisirs et les équipements sportifs.

La densité des équipements sportifs masque une répartition très inégale par communauté de communes qui traduit des politiques locales très volontaristes dans ce domaine. La pratique sportive satisfaisante en volume rend bien compte d'un tissu associatif vivace bien que faiblement diversifié dans la nature des activités proposées. Celles-ci restent ancrées dans une approche encore très traditionnelle des modes de pratique.

Pour autant, l'intervention bénévole s'accompagne d'un apport de professionnels de l'animation sportive et socio-éducative croissant. Cet apport témoigne, dans le secteur des loisirs, d'une recherche accrue de la qualité des actions mises en place.

Le CREPS d'Houlgate



© Jean-Pierre Heuzard, CREPS d'Houlgate

## UNE RÉPARTITION INÉGALE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Si la moyenne nationale est d'un équipement pour 190 habitants, dans le Pays d'Auge, le recensement a dénombré un équipement pour 172 habitants en moyenne. Le Pays d'Auge apparaît ainsi comme étant bien équipé, avec

81 communes équipées et 856 équipements sportifs.

Les carrières d'équitation et les courts de tennis sont particulièrement bien implantés dans le Pays d'Auge.

### Présentation des principaux équipements sportifs

Nombre d'équipements sportifs	France	B-Ndie	% BN	Calv.	% Calv.	P.A.	% P.A.
Court de tennis	41 971	1 233	2,9 %	598	1,4 %	197	0,47 %
Terrain de football	38 979	1 239	3,2 %	553	1,4 %	105	0,27 %
Boucle de randonnée	22 848	418	1,8 %	150	0,7 %	49	0,21 %
Terrain de pétanque	16 464	572	3,5 %	176	1,1 %	43	0,26 %
Salle multisports	16 578	439	2,6 %	203	1,2 %	36	0,22 %
Plateau EPS/Multisports/city-stades	17 176	368	2,1 %	171	1,0 %	34	0,20 %
Carrière	5 602	183	3,3 %	69	1,2 %	32	0,57 %
Terrain de basket-ball	9 942	255	2,6 %	151	1,5 %	24	0,24 %
<b>Pourcentage moyen</b>	-	-	<b>2,39 %</b>	-	<b>1,05 %</b>	-	<b>0,27 %</b>

Source : RES du MJSVA 2008

## INDICATEURS

### Les équipements sportifs :

**856**  
équipements  
sportifs  
dont :

- 197 courts de tennis
- 105 terrains de football
- 19 bassins de natation

### L'offre de loisirs :

**282**  
associations  
sportives  
agrées

**31 550** licenciés

**13** associations  
labellisées  
Enfance  
Jeunesse

**1** centre régional  
d'éducation  
populaire et de  
sport (CREPS)

### Les emplois :

**236**  
établissements  
employeurs  
**1 221** salariés

### Une répartition inégale par communauté de communes

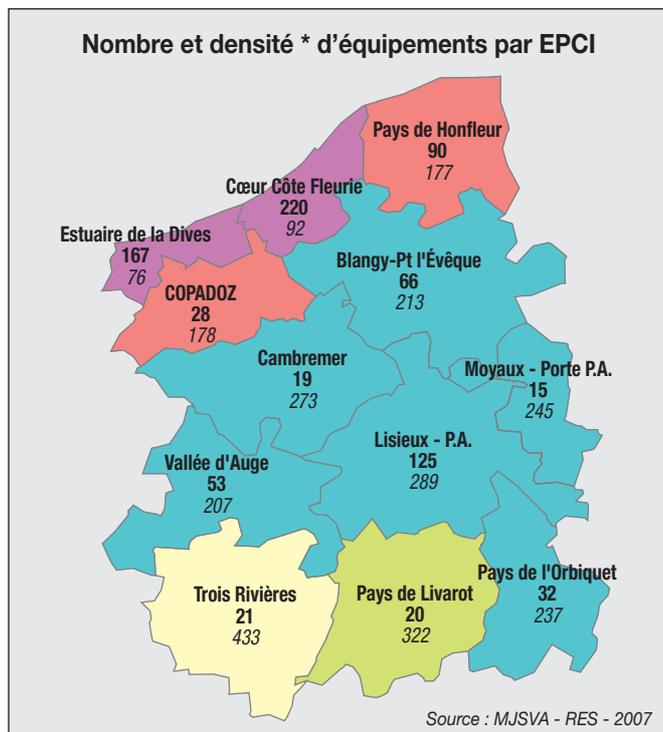
L'analyse de l'implantation des équipements sur le territoire montre qu'il persiste de fortes inégalités.

Celles-ci fondent en partie les fortes variations de pratiques sportives observées par ailleurs.

Les communautés de communes de l'Estuaire de la Dives et de Cœur Côte Fleurie sont particulièrement bien dotées avec un équipement sportif pour respectivement 76 et 92 habitants.

La communauté de communes des Trois Rivières est moins bien lotie avec un quota d'un équipement pour 433 habitants.

L'impact d'une forte activité estivale explique pour partie le fort taux d'implantation des équipements sportifs dans les communautés du littoral.



\* 1 équipement pour le nombre d'habitants indiqué

### L'OFFRE DE LOISIRS SPORTIFS : DES ASSOCIATIONS SPORTIVES EN NOMBRE SATISFAISANT

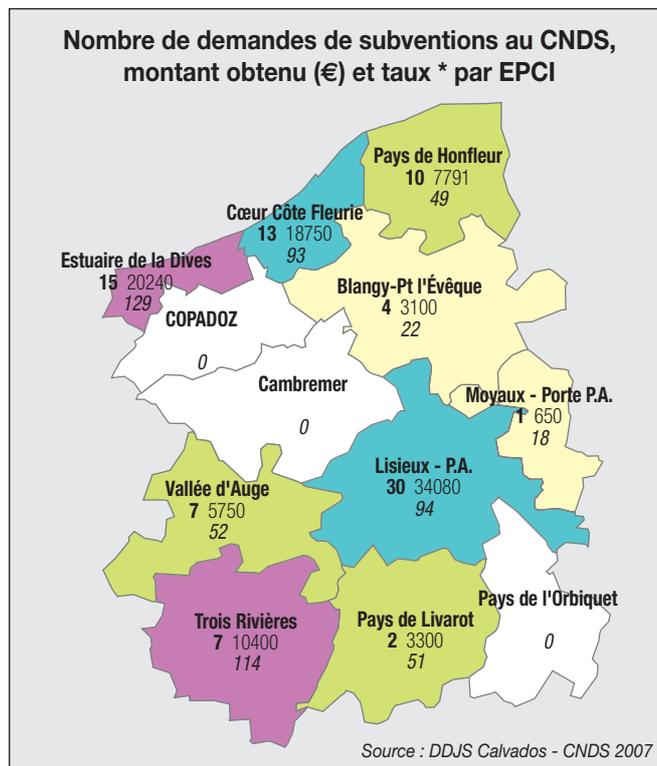
Les associations sportives doivent être déclarées à la Sous-Préfecture ou à la Préfecture de leur siège social.

Elles peuvent, si elles souhaitent pratiquer la compétition, être affiliées à une fédération sportive en fonction de leur objet sportif.

Dans le Pays d'Auge, 282 établissements sont déclarés à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) comme pratiquant des activités physiques et sportives et 71 associations ont effectué une demande de subvention au titre du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Seulement 28 % des associations agréées ont sollicité une aide financière de l'Etat pour le développement de leur projet associatif. Ce taux est très inférieur à la moyenne départementale de 43 %.

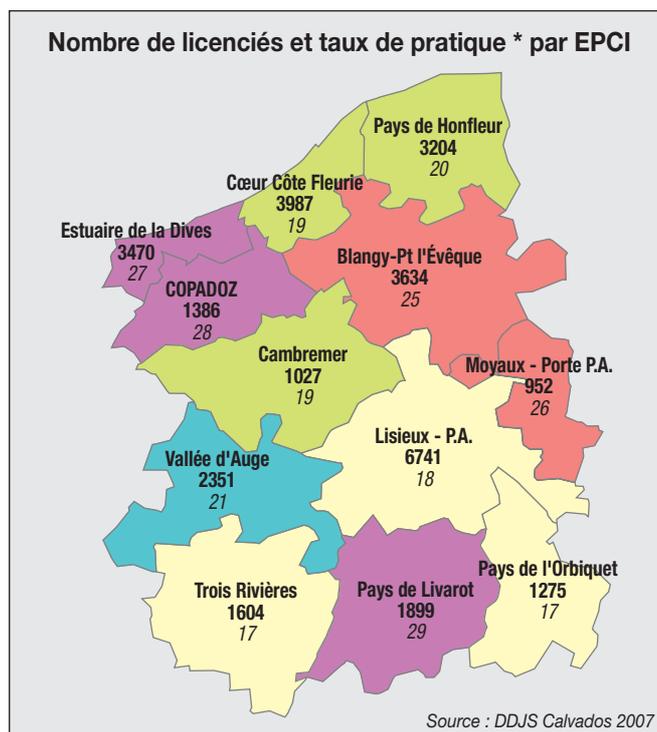
Les associations de 22 communes ont effectué une demande de subvention, et ont obtenu un montant total de 104 061 euros. Ce total est le plus faible des pays calvadosiens.



\* en centimes d'euro par habitant

### Une pratique sportive insuffisante et très inégale

Le nombre de licenciés dans le Pays d'Auge peut être estimé à 31 550 avec un taux de pratique de 21 licenciés pour 100 habitants, ce qui est au-dessous du taux national de pratique de 22,5 licenciés pour 100 habitants.

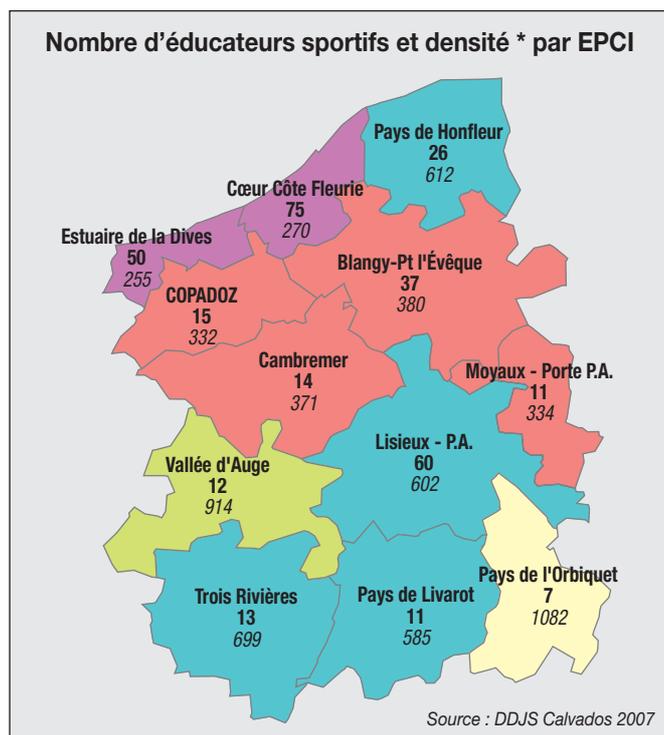


\* nombre de licenciés pour 100 habitants

La communauté de communes du Pays de Livarot arrive en tête avec 1 899 licenciés et un taux de pratique de 29 licenciés pour 100 habitants tandis que les communautés de communes du Pays de l'Orbiquet et des Trois Rivières ont le plus faible taux de 17 pour 100.

### Un bon taux d'encadrement des pratiques sportives mais une répartition inégale

521 associations ou structures professionnelles ont effectué une déclaration d'activités physiques et sportives. 444 éducateurs sportifs domiciliés dans le Pays d'Auge ont effectué une déclaration d'activité rémunérée d'animation sportive et obtenu ainsi une carte professionnelle.



\* 1 éducateur pour le nombre d'habitants indiqué

### Un faible nombre de sportifs de haut-niveau

Les sportifs de haut niveau et de talent sont répartis en cinq catégories par le Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports (MJSVA) sur propositions des fédérations sportives :

- La catégorie « Élite » recense les sportifs appartenant à la catégorie senior et ayant obtenu des résultats significatifs aux jeux olympiques ou aux championnats du monde ou d'Europe.
- La catégorie « Senior » correspond aux collectifs de préparation des grandes échéances sportives précitées.
- La catégorie « Jeune » représente les sportifs de talent engagés dans des compétitions internationales.
- La catégorie « Espoir » recense les sportifs présentant des qualités sportives potentielles de niveau national.

L'inscription sur ces listes par les fédérations sportives respectives permet d'obtenir des bourses d'aide à la pratique compétitive par le Conseil Régional ou le Conseil Général.

### Nombre de sportifs de haut niveau en 2008

FÉDÉRATION	Senior	Jeune	Espoir	Partenaire	TOTAL	Femmes	Hommes
Athlétisme	-	-	1	-	1	1	-
Badminton	-	-	1	-	1	1	-
Cyclisme	1	-	3	-	4	1	3
Équitation	2	2	3	-	7	3	4
Football	-	-	1	-	1	1	-
Golf	1	-	-	-	1	-	1
Gymnastique	-	1	-	-	1	1	-
Judo	-	-	1	-	1	1	-
Sport Boules	-	1	1	-	2	-	2
Tennis	-	-	-	1	1	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>11</b>

Source : Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports - 2008

20 athlètes sont classés dont 9 femmes. 4 sont classés dans la catégorie « Senior » ; 4 sont classés dans la catégorie « Jeune ». Le nombre de sportifs de haut niveau reste faible, il est corrélé avec la pratique sportive de compétition en association.

### Le développement du label "valides-handicapés"

6 associations ont été labellisées « valides-handicapés » pour des activités handisport ou sport adapté par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) et le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) en 2007. Il s'agit de l'Aéromodélisme Côte Fleurie à Saint-Arnoult, la Maison des jeunes section athlétisme à Trouville, l'Union Sportive Canoë-kayak à St-Pierre-sur-Dives, la MJC de Lisieux judo, le Neptune Club natation de Lisieux et Touques escrime. Ce nombre de clubs se rapproche des moyennes départementale et régionale.

### L'OFFRE DE LOISIRS SOCIOCULTURELS

#### Une offre peu développée d'accueil de mineurs pendant les congés

##### L'offre d'activités socioculturelles

EPCI	Associations "JEP" (1)	Structures labellisées "Enfance Jeunesse"	CLSH (2)	
			Centres	Sessions
Blangy - Pont l'Évêque	2	-	2	14
Cœur Côte Fleurie	2	-	3	20
Copadoz	-	-	-	-
Cambremer	1	-	-	-
Vallée d'Auge	1	1	-	-
Estuaire de la Dives	4	2	1	26
Lisieux-Pays d'Auge	5	5	2	49
Trois-Rivières	1	1	1	9
Pays de Honfleur	2	3	4	46
Pays de Livarot	2	-	-	-
Pays de l'Orbiquet	1	1	1	17
Moyaux-P.P.A.	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>181</b>

(1) Jeunesse et Éducation Populaire  
(2) Centre de Loisirs Sans Hébergement

Source : DDJS Calvados 2007

181 accueils collectifs de mineurs sans hébergement (ex CLSH) ont été organisés en 2007 dans 14 centres.

5 communautés de communes n'en organisent pas. C'est de très loin la plus faible organisation au niveau départemental.

### Un mouvement associatif de jeunesse peu représenté mais en recherche de qualité

21 associations seulement ont un agrément "Jeunesse et éducation populaire" à la DDJS et 13 structures sont labellisées "Enfance Jeunesse".

La labellisation est une démarche partenariale CAF-DRDJS qui définit un cadre d'intervention relatif aux projets d'animation destinés aux enfants et aux jeunes. Elle reconnaît la qualité des projets en s'appuyant sur neuf critères qui ont été définis à partir d'une démarche participative pour l'élaboration d'un projet éducatif territorial.

#### Les structures labellisées "Enfance Jeunesse"

SITES LABELLISÉS	COMMUNES
Familles Rurales Ablon	Ablon
Ligue de l'Enseignement	Cabourg
Ville de Dives-sur-Mer Service Jeunesse	Dives-sur-Mer
Honfleur Jeunesse	Honfleur
MJC Lisieux	Lisieux
Ville de Lisieux Service éducatif	Lisieux
Maison de quartier Trevett	Lisieux
Centre de Loisirs "La Vallée"	Lisieux
Centre d'Activités et de Créativité	Lisieux
Centre d'Animation Mézidon	Mézidon-Canon
SIVOM Orbec La Vespière	Orbec
Mairie de Saint-Gatien-des-Bois	Saint-Gatien-des-Bois
Le Local Jeunes	Saint-Pierre-sur-Dives

Source : DDJS Calvados 2007

### Une bonne implantation des PointCyb

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative a initié le programme PointCyb - espace jeune numérique, qui consiste en la mise en place d'espaces multimédias dans les structures d'accueil de jeunes.

Le Centre de ressources, coordonné par le Centre des Technologies Nouvelles, s'appuie sur des partenaires Région, État, Europe et Caisse des dépôts pour mener ses missions.

Celles-ci sont bien représentées dans les communes de : Bonnebosq, Deauville, Dives-sur-Mer, Gonnevillle en Auge, Houlgate, Lisieux, Livarot, Moyaux, Orbec, Touques.

(Source : DDJS Calvados 2007)

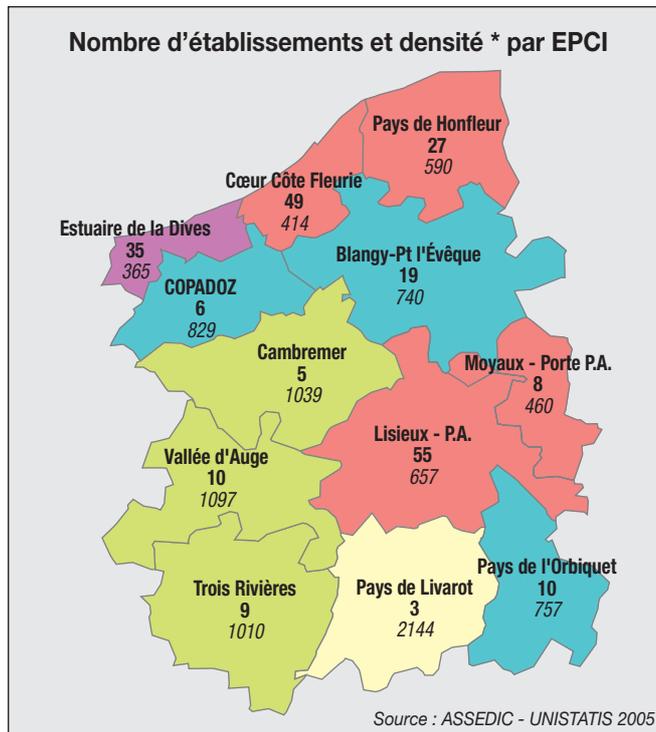
## LES EMPLOIS

### Un nombre globalement croissant d'entreprises employeurs

La communauté de communes de l'Estuaire de la Dives compte un établissement pour 365 habitants, tandis que le Pays de Livarot recense 1 établissement pour 2144 habitants.

Entre 1997 et 2005, le fichier des ASSEDIC montre une progression du nombre de structures employant au moins un

salarié avec une pointe en 2001. Cette progression peut s'expliquer par la professionnalisation de l'encadrement des activités de loisirs sportifs ou socioculturels (Jeunesse) et la mise en place progressive des emplois-jeunes de 1997 à 2001.

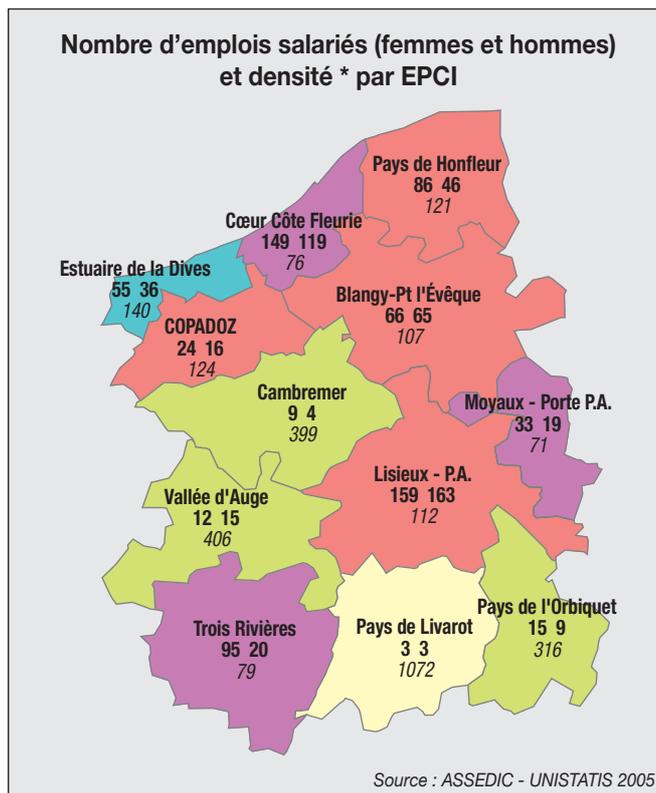


Source : ASSEDIC - UNISTATIS 2005

\* 1 établissement pour le nombre d'habitants indiqué

### Un nombre globalement croissant d'emplois

La communauté de communes de Moyaux-Porte Pays d'Auge compte 1 salarié pour 71 habitants, tandis que celle du Pays de Livarot compte 1 salarié pour 1 072 habitants.



Source : ASSEDIC - UNISTATIS 2005

\* 1 salarié pour le nombre d'habitants indiqué

## Évolution de l'emploi par activité entre 1997 et 2005

Libellé Naf 700	1997			2001			2005		
	Homme	Femme	TOTAL	Homme	Femme	TOTAL	Homme	Femme	TOTAL
Fabrication d'articles de sport	2	1	3	3	2	5	1	1	2
Commerce-d'articles-sport-loisirs	39	28	67	66	54	120	61	69	130
Auberges de jeunesse et refuges	0	1	1	5	9	14	0	0	0
Autre hébergement touristique	21	41	62	58	81	139	49	111	160
Autres enseignements	10	44	54	5	27	32	7	3	10
Crèches et garderies d'enfants	1	19	20	4	22	26	1	17	18
Autres formes d'action sociale	52	115	167	51	135	186	57	97	154
Organisations associatives n.c.a.	186	182	368	197	253	450	145	238	383
Gestion de salles de spectacles	32	36	68	25	30	55	24	34	58
Gestion des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gestion du patrimoine culturel	9	16	25	8	15	23	9	8	17
Gestion du patrimoine naturel	14	4	18	12	5	17	2	3	5
Gestion d'installations sportives	27	17	44	27	14	41	20	11	31
Autres activités sportives	73	65	138	113	85	198	100	72	172
Autres activités récréatives	9	19	28	10	10	20	24	12	36
<b>NAF Jeunesse et sports</b>	<b>475</b>	<b>588</b>	<b>1 063</b>	<b>584</b>	<b>742</b>	<b>1 326</b>	<b>500</b>	<b>676</b>	<b>1 176</b>

NB : Le fichier ASSEDIC ne distingue pas les emplois d'animateurs sportifs ou socioculturels des autres emplois.

Source : ASSEDIC - UNISTATIS

Entre 1997 et 2005, le nombre d'emplois a augmenté de 11 % globalement avec un maximum en 2001 correspondant à la mise en place du programme « emplois jeunes » de 1998 à 2001. Les activités liées à l'hébergement touristique (code

552E) ont très régulièrement progressé entre 1997 et 2005. Les femmes occupent 69 % des emplois dans cette branche.

Il faut souligner le dynamisme de l'emploi féminin dont le nombre est supérieur à celui des hommes.

### LE CREPS D'HOULGATE - CENTRE RÉGIONAL D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE SPORT

Le CREPS d'Houlgate, centre national, est chargé de contribuer à la mise en œuvre de la politique décidée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Il exerce des missions d'accueil, de formation et de recherche :

- accueil du sport de haut niveau ;
- formation professionnelle aux métiers du sport et de l'animation ;

- accueil de stages du mouvement associatif (sportif et culturel) ;
- recherche et documentation.

Le CREPS est situé dans un site de 23 hectares disposant :

- d'un restaurant de 194 couverts ;
- d'un hébergement de 100 chambres d'une capacité maximale de 212 lits (par chambre de 2 à 4 lits) ;
- de 20 salles d'activité ;

- de 4 gymnases.

Au cours de l'année 2007, le CREPS a accueilli 8 672 stagiaires qui ont passé 22 558 nuitées et pris 56 325 repas.

60 formations différentes sont inscrites au calendrier 2008 du CREPS d'Houlgate, représentant 133 294 heures-stagiaires.

# Les équipements et la vie culturelle

*La culture participe pleinement à l'aménagement du territoire et contribue à son attractivité. Elle est également facteur de cohésion sociale et de développement local. Dans un territoire à mi-chemin entre ville et campagne, la mise en valeur du patrimoine renforce l'identité culturelle et permet son rayonnement. Le développement de la vie culturelle locale à partir d'équipements de proximité a comme double enjeu l'accès de tous à la culture ainsi que la mixité sociale. Entre 2000 et 2005, le secteur culturel et artistique a été facteur de création d'emploi et a suscité des dynamiques territoriales qu'il conviendra à l'avenir de consolider.*

## UN TERRITOIRE BIEN DESSERVI MAIS DES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS DE QUALITÉ HÉTÉROGÈNE ET MAL RÉPARTIS DANS CERTAINS SECTEURS :

Les « musées de France » du Pays d'Auge représentent près de 40 % des « musées de France » du Calvados (9/23) et se répartissent pratiquement à moitié entre le littoral (4) et l'arrière-pays (5). Sur près de 100 000 visiteurs recensés en 2006, environ 75 000 concernent les musées du littoral ; la moitié de l'ensemble (50 000) est assurée par les seuls musées de Honfleur. Le décalage entre la côte et l'intérieur est encore accentué si on écarte le château de Saint-Germain-de-Livet (15 000 visiteurs), qui est à la fois château et musée ; dans cette hypothèse, les 4 autres musées de l'intérieur, y compris celui de Lisieux, ont une moyenne plus faible de 1 200 visiteurs annuels. Avec 2 035 visiteurs recensés en 2006, le *Musée d'art et d'histoire* de Lisieux symbolise la problématique de l'offre culturelle de la première ville du département du Calvados, hors agglomération de Caen. Les destructions liées à la deuxième guerre mondiale et le tourisme religieux ont contrarié les efforts de valorisation du *Musée d'art et d'histoire* de Lisieux. Les initiatives concernent d'abord les communes du littoral, qui redéfinissent le *Musée paléontologique* de Villers-sur-Mer, dans le cadre du projet de *Maison du Méridien*, ou qui étudient la perspective de restructuration du musée de peinture dans le port de Honfleur.

Le Pays d'Auge se distingue par une grande richesse patrimoniale, outre

l'indéniable qualité paysagère de l'intérieur et de la bordure maritime. Il est si bien identifié que la Basse-Normandie est souvent associée dans l'image qu'en a le grand public aux caractéristiques du seul Pays d'Auge : maisons à pans de bois, vaches et pommiers en fleurs. Au-delà de cette vision idéalisée, il faut ajouter la Côte Fleurie avec ses stations célèbres dont, en premier lieu, Deauville et la Côte de Grâce avec Honfleur, 2 villes qui sont mondialement connues et ont inspiré peintres et écrivains de renom. Cette variété et cette richesse tant typologique que chronologique expliquent les différents modes de reconnaissance juridiques dont bénéficie le Pays d'Auge : il concentre plus du tiers des monuments historiques du Calvados (344 dont 88 monuments classés), abrite l'un des deux secteurs sauvegardés de la région (Honfleur) et cinq ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager) dont quatre couvrent une bonne part de la Côte Fleurie (Trouville, Deauville, Cabourg, Villers-sur-Mer). Les bombardements de 1944 ont généré des destructions irréparables (à Lisieux notamment) mais sont à l'origine de la vitalité de la reconstruction : l'image longtemps négative du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle change, au point que plusieurs des édifices auvergnons les plus représentatifs ont récemment été classés au titre des monuments histo-

## INDICATEURS

### ▶ Les équipements culturels :

**77 structures**

**449 emplois salariés**

### ▶ Le patrimoine :

**344 monuments historiques**

### ▶ L'éducation artistique et culturelle :

**4 options « art » en lycée**

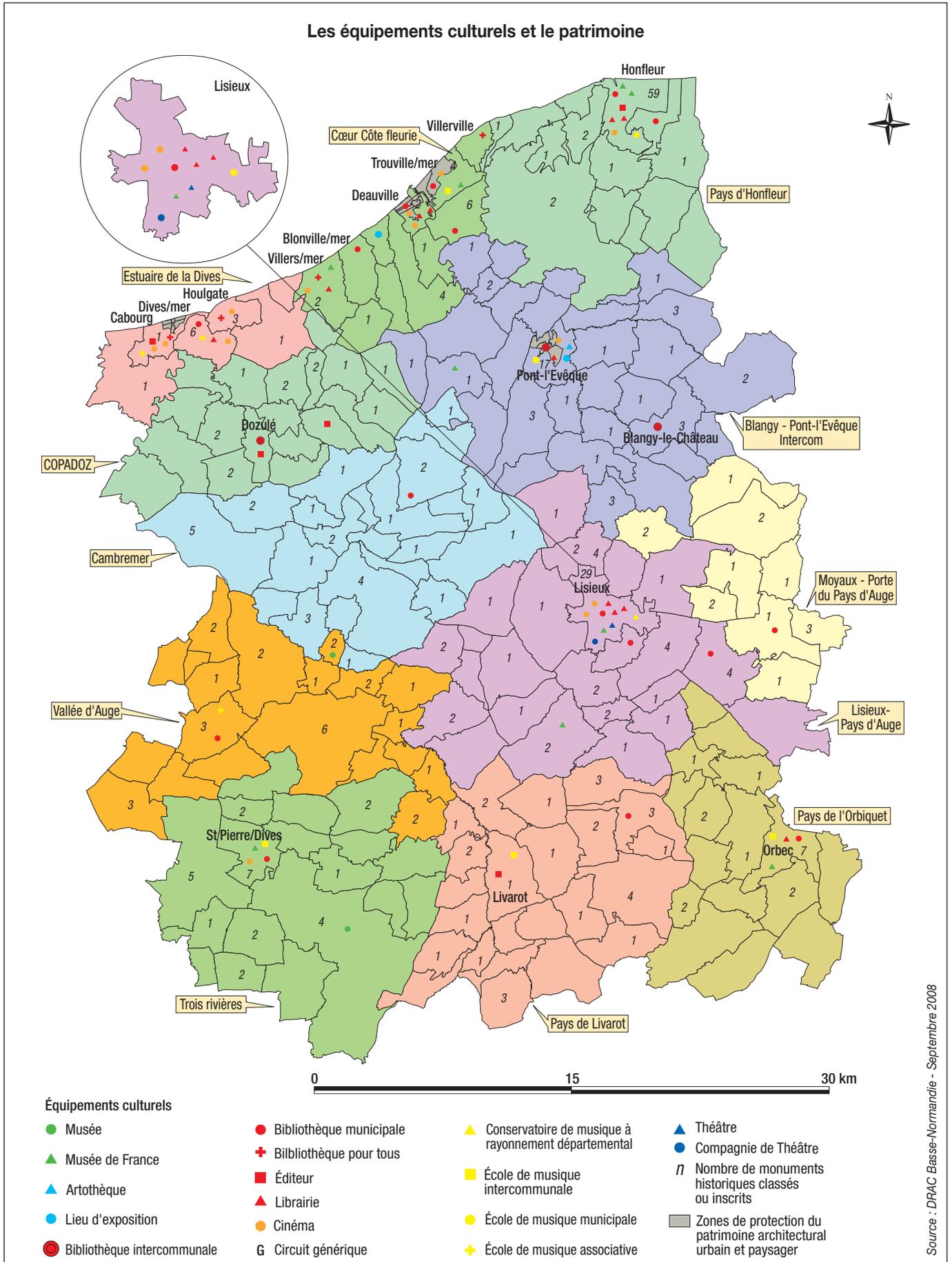
**35 actions d'éducation artistique et culturelle**

Cette grande diversité patrimoniale a justifié la labellisation en 2000 du Pays d'Auge comme le plus vaste des Pays d'art et d'histoire (PAH) français. Depuis, le PAH constitue le volet patrimonial du Pays d'Auge et anime à ce titre le pôle d'excellence rurale (PER) lié aux métiers d'art. Par l'offre renouvelée tout au long de l'année de visites, conférences, parcours pédestres ou automobiles, ateliers pédagogiques et autres initiatives organisées sur l'ensemble du territoire, le PAH s'attache à valoriser et promouvoir ce riche patrimoine tant auprès des touristes de passage que de la population locale, avec une attention très particulière portée au jeune public. Ces actions de sensibilisation abordent toutes les facettes du patrimoine auvergnon : patrimoine bâti, paysager, industriel,

immatériel, savoir-faire, etc... Le PAH s'est engagé depuis deux ans à développer des conventions de partenariat

avec les principaux offices de tourisme auvergnons. Cette démarche, encouragée par les partenaires financiers du PAH

(État, Région, Département), devrait favoriser une répartition équilibrée de l'offre culturelle du Pays d'Auge. Sou-



lignons par ailleurs certaines initiatives privées, telles celles menées par *le château de Crêvecoeur-en-Auge*, avec *la Fondation-musée Schlumberger* ou par *le château de Venduvre*, qui participent activement et résolument au dynamisme patrimonial du pays.

Dans le secteur de la lecture publique, le territoire comprend quatre médiathèques de référence à Dives-sur-Mer, Honfleur, Deauville et Trouville dont les établissements ont fait ou font l'objet d'une rénovation. La médiathèque de Lisieux connaît également un rayonnement important. En dehors de ces cinq sites, il existe des bibliothèques intercommunales ou communales (Pont-l'Évêque, Saint-Pierre-sur-Dives, Orbec et Livarot). Ce maillage est complété par celui du réseau des bibliothèques pour tous, présentes sur la côte et ouvertes toute l'année même si elles accueillent un public davantage saisonnier.

La zone de Mézidon reste préoccupante car encore mal desservie.

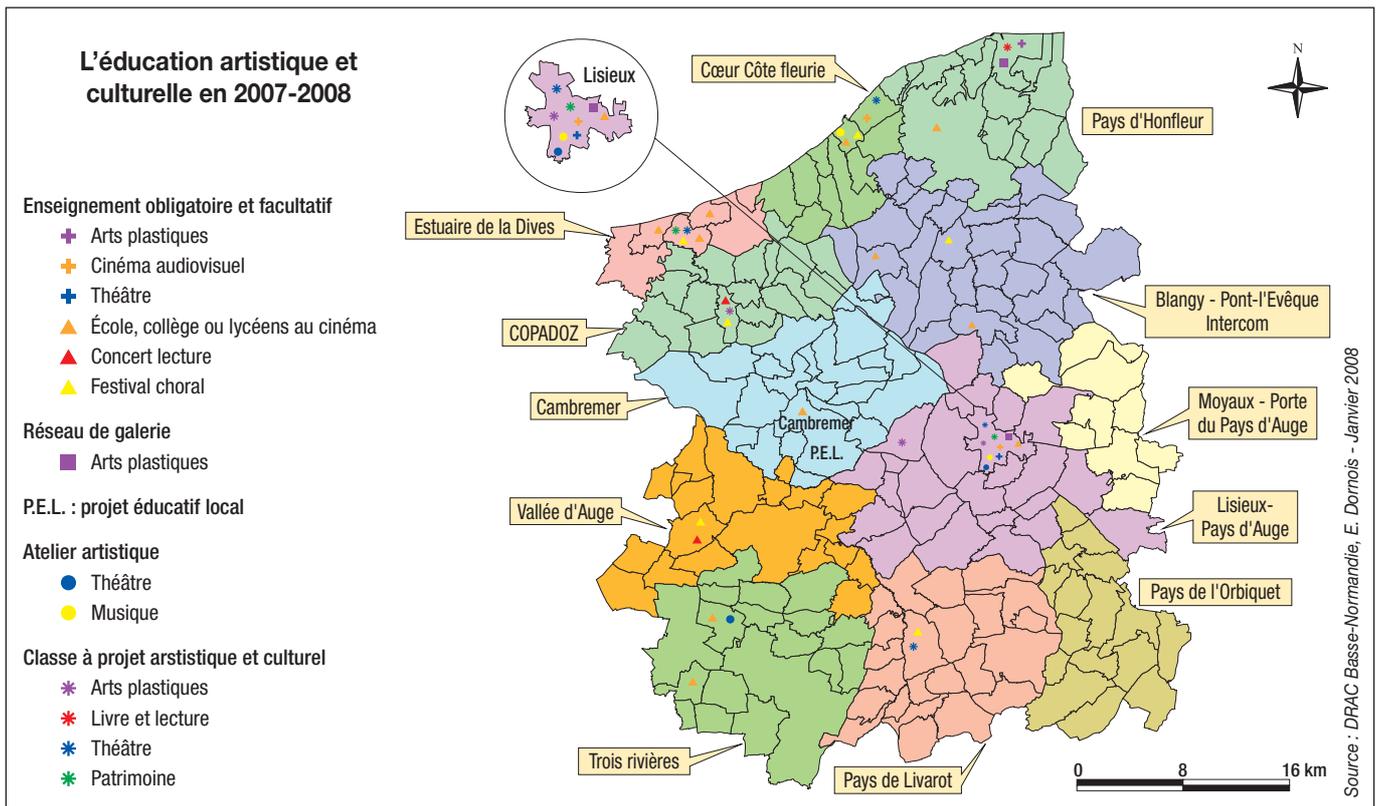
L'édition est assez bien représentée sur la côte, en raison d'une vie intellectuelle plus active qu'en d'autres lieux du territoire. La diffusion commerciale du livre a pour référence la librairie de Lisieux. Des librairies-maisons de la presse complètent ce service, sans pourtant satisfaire les besoins du public, sur la côte notamment.

Le secteur cinéma-audiovisuel fait apparaître une répartition homogène des salles de cinéma sur l'ensemble du territoire concerné par le diagnostic. Les équipements aujourd'hui en activité accueillent régulièrement des séances scolaires et l'un deux, *Le Majestic*, est classé Art et Essai.

Dans une perspective à plus long terme et selon une prise en compte des dynamiques extérieures au territoire considéré, ce tableau est à contraster. L'attractivité d'un équipement de diffusion cinématographique se calcule en temps de déplacement des spectateurs pour un maximum de trente minutes - règle de calcul prise en compte dans les études de marché. Cependant les nombreux équipements et l'offre importante et diversifiée de l'agglomération caennaise (18 salles proposant du cinéma commercial ainsi que du cinéma art et essai et recherche) peuvent ponctuellement exercer une attractivité auprès de l'ensemble des habitants du canton de Lisieux. Cet effet se trouve renforcé pour ce qui concerne les salles de l'UGC de Mondeville qui bénéficient de leur implantation dans un centre commercial régional. L'attractivité des cinémas de l'Eure (Pont-Audemer et Bernay) apparaît actuellement relativement faible. Toutefois la ville de Bernay étudie un projet d'extension de l'activité cinéma (d'une salle actuelle à 2 ou 3 à

venir) qui pourrait à terme concurrencer les salles de Lisieux. Si l'on considère le peu d'équipements présents dans le Sud du canton et l'attractivité commerciale de Lisieux, on peut raisonnablement penser que le développement d'un nouveau projet de salles de cinéma dans la deuxième ville du Calvados serait envisageable et cohérent.

L'enseignement de la musique et de la danse est bien représenté avec le Conservatoire de Lisieux, une école municipale (Honfleur), des écoles intercommunales (Livarot, Orbec, Saint-Pierre-sur-Dives, Trouville, Pont-l'Évêque), complétées en zone littorale par des écoles privées ou associatives en danse notamment. L'école nationale de musique de Lisieux, dont l'équipement a été transféré à la communauté de communes (CC) de Lisieux Pays d'Auge en 2003, devient en 2007 *Conservatoire à rayonnement départemental*. Cet établissement a recruté un directeur adjoint dont la mission principale est de renforcer les effectifs (450 élèves de la CC, 21 % hors de la CC) et de mettre en conformité l'organisation du 3<sup>e</sup> cycle, particulièrement dans le domaine de la danse-jazz. Cette nouvelle orientation pédagogique a permis de créer un poste de professeur de jazz en complémentarité avec le département danse du *Conservatoire à rayonnement régional* de Caen. La formation



des professionnels et des amateurs est assurée par le Conservatoire dans le cadre du projet artistique « Jazzitudes » en lien avec le festival « Jazz sous les pommiers », mais également dans le cadre de l'« Académie de musique ancienne » de Lisieux, organisée en juillet dans les locaux du Conservatoire.

Le domaine théâtral est peu desservi en équipements sur ce territoire. Le *Théâtre de Lisieux Pays d'Auge* construit en 1895, rénové en 1988, offre toutefois une programmation pluridisciplinaire. Typique des salles à l'italienne, il reste le seul avec celui de Cherbourg à exercer une activité après les destructions de la guerre en Normandie. Depuis 2004, placé sous la tutelle de la communauté de communes de Lisieux Pays d'Auge, il emploie 7,5 salariés auxquels s'ajoutent des emplois de techniciens sous le régime de l'intermittence (25 en 2006). Une compagnie théâtrale, le *Tanit théâtre*, attachée au répertoire contemporain, est également installée à Lisieux dans une ancienne usine. Elle présente ses spectacles sur tout le territoire et opère un travail de proximité en entretenant une relation privilégiée avec le milieu scolaire.

L'observation de l'aménagement culturel du Pays d'Auge par secteurs met en évidence un bon niveau d'équipements de proximité. Celui-ci mérite d'être nuancé en raison d'un déséquilibre entre la zone littorale qui présente une concentration de structures et la zone intérieure du pays au sein de laquelle Lisieux ne joue pas pleinement son rôle de « capitale » et où de plus petites communes pourraient offrir une réponse à la demande.

### UNE ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES DE PROXIMITÉ

L'éducation artistique et culturelle participe à la réussite éducative, enrichissant les enseignements et continuant le travail de construction de l'individu en dehors du temps et du cadre scolaire. Le partenariat du Ministère de la culture et de la communication avec les collectivités territoriales et les autres services de l'Etat, notamment l'Education nationale, se traduit par des dispositifs favorisant l'accès du plus grand nombre aux différentes formes d'expression

artistique, la rencontre avec les artistes et les œuvres, et l'apprentissage d'une pratique. C'est ainsi que sont conduits des ateliers de pratique artistique, des classes à projet artistique et culturel, avec l'intervention de professionnels de la culture, appuyés sur l'ambition éducative des structures culturelles présentes sur le territoire.

Les programmes de sensibilisation et d'éducation à l'image « école et cinéma », « collège au cinéma », « lycéens au cinéma » touchent directement l'ensemble des élèves du territoire.

L'implantation des options « arts » dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel, du théâtre et de l'expression dramatique, répond à une logique territoriale de développement culturel.

Il convient à l'avenir de développer des projets territorialisés d'éducation artistique, en prenant appui de manière systématique sur les projets éducatifs et culturels des partenaires artistiques et culturels des partenaires artistiques du territoire, cohérents avec les volets culturels des projets des établissements scolaires.

### LA VIE CULTURELLE LOCALE

La présence de nombreuses manifestations culturelles concourt à l'attractivité du territoire et illustre le déséquilibre entre les zones côtière et intérieure. Sur la côte, la notoriété des festivals de cinéma de Deauville, Trouville, Honfleur et Cabourg, de même que le « Festival de Pâques » de Deauville consacré à la musique instrumentale, attire une population hors région importante. D'ambition plus modeste, les festivals de Dives-sur-Mer et d'Houlgate animent la vie locale avec une dimension plus régionale. La Côte Fleurie développe une vie littéraire avec plusieurs salons complémentaires, celui de Trouville avec un aspect jeunesse, celui de Deauville autour de la musique, celui de Cabourg, ancien et généraliste, et enfin celui de Dives, plus récent et consacré à la bibliophilie. Ces événements sont complétés par le travail d'animation estivale à l'initiative de la compagnie « Le Grain de sable » en liaison avec le réseau Culture et bibliothèque pour tous.

Historiquement zone de résidence d'écrivains (Flaubert, Proust...), le Pays d'Auge accueille aujourd'hui de nombreux écrivains en villégiature. Au cœur du pays lexovien, les « Promenades

musicales du Pays d'Auge » constituent une programmation ambitieuse à l'écoute des jeunes talents et de la création contemporaine. Les journées du patrimoine et les journées des pays offrent également l'occasion de créer la rencontre entre les publics et le patrimoine du Pays d'Auge. *La Filature*, espace de petite capacité (70 places) à Lisieux, offre également une programmation culturelle exigeante soutenue par les partenaires publics.

La prééminence de la Côte Fleurie avec un événementiel souvent estival caractérise une vie culturelle marquée par son héritage historique. Différents projets, s'appuyant sur la richesse littéraire et artistique, adossés à des lieux muséographiques ou des bibliothèques, et rappelant, de Flaubert à Haddad, la littérature d'évasion et de paysage, n'ont pas vu le jour. Ils auraient permis de mettre en œuvre des résidences avec des auteurs contemporains. Les lieux de type *Maisons d'écrivains* ou *Musée Proust* auraient eu aussi vocation à recevoir des jeunes en classe littérature et paysage. Cette perspective de projets reliant patrimoine littéraire et création n'est malheureusement plus d'actualité.

### CONCLUSION

Le Pays d'Auge est un territoire particulièrement riche mais présente des inégalités en matière d'accès à la culture. Il s'agit d'encourager certaines dynamiques impliquant Lisieux, pour résoudre le déséquilibre majeur entre zone côtière et pays intérieur.

La culture doit davantage encore contribuer au développement local du territoire, en prenant mieux en compte les besoins de la population « sédentaire » et en favorisant l'accès des populations les plus éloignées de la culture. Des projets à dimension territoriale favorisant les mutualisations sont à imaginer à partir de thématiques comme celle du paysage pour valoriser et caractériser la richesse patrimoniale et artistique du Pays d'Auge. La résidence d'artiste qui a fait la réputation de certains lieux est un dispositif à explorer de nouveau pour mettre en partage la création contemporaine.

# L'environnement : les paysages et le patrimoine naturel

*Porte d'entrée de la Basse-Normandie, le Pays d'Auge joue un rôle prépondérant dans la perception de la qualité paysagère et du patrimoine de la région. Avec son littoral, ses marais, ses collines, plateaux et vallons, la faune et la flore qui l'habitent ou le côtoient, cet espace est d'une remarquable richesse.*

## LES PAYSAGES

Par son petit patrimoine bâti aux colombages colorés, son bocage et ses prés complantés, le paysage du Pays d'Auge illustre l'image emblématique d'un paysage normand.

Nichées dans les nombreuses vallées qui le parcourent, ce sont de multiples petites scènes champêtres qui se découvrent au détour d'un vallon ou au gré d'une fenêtre dans le bocage. Elles ont en commun leur petite dimension et une variété toujours renouvelée de formes, matériaux, couleurs et agencements. C'est un paysage façonné par l'homme qui illustre parfaitement les liens étroits qui se sont établis au

fil du temps entre le territoire et ses habitants.

Aujourd'hui, l'évolution des pratiques agricoles, la réalisation d'infrastructures de déplacement, la périurbanisation et l'étalement urbain sont autant de facteurs qui font évoluer fortement ce paysage.

Cette présentation s'appuie notamment sur *L'inventaire régional des paysages de la région Basse Normandie*, réalisé par Pierre Brunet et Pierre Girardin, avec le concours de la Direction Régionale de l'Environnement et du Conseil Régional.

## LES ESPACES LITTORAUX

Entre le front littoral des stations balnéaires urbanisé en continu et les sites naturels, il existe de fortes disparités paysagères.

### Le littoral domestiqué des stations balnéaires : la Côte Fleurie

De Cabourg à Honfleur, la Côte Fleurie est la plus prestigieuse des zones balnéaires de Basse-Normandie. Le paysage a été marqué par une occupation humaine qui s'est beaucoup développée depuis 1 siècle et demi. 2 ports y ont été aménagés de longue date : Trouville, pour la pêche, sur la rive droite de l'estuaire de la Touques, et Honfleur, pour la grande navigation, dans des bassins construits près du chenal de la Seine.

Le développement des stations balnéaires a été favorisé par les échanges avec la capitale et l'essor des modes de déplacement. L'attractivité touristique

du site a permis la création de quartiers autour de Trouville, dont le casino a été ouvert dès 1845. En 1859, la ville de Deauville a acquis 140 hectares de dunes et marais qui ont permis la réalisation d'une ville touristique totalement nouvelle. Les hôtels se sont développés le long de la côte, qui est devenue une véritable station balnéaire, avec ses villas, ses immeubles, et pavillons.

Les opérations touristiques les plus récentes ont eu des impacts paysagers significatifs (Port Guillaume à Dives, Mont Canisy, Villers-sur-Mer, hauteurs d'Honfleur). Une urbanisation importante des versants littoraux destinée à accueillir les villégiatures touristiques a ainsi été juxtaposée au tissu urbain traditionnel.

### Le belvédère de la Côte de Grâce

Sur le plateau de Grâce se trouve l'un des plus anciens sanctuaires de la ré-



Saint Germain de Livet

© DIREN

## INDICATEURS

- ▷ 2 corridors écologiques majeurs :  
les vallées de la Touques et de la Dives
- ▷ 16 sites inscrits
- ▷ 22 sites classés
- ▷ 53 zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique :  
42 ZNIEFF de type 1 et 11 ZNIEFF de type 2
- ▷ 1 réserve naturelle :  
la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine
- ▷ 7 espaces remarquables du littoral
- ▷ 4 ensembles naturels faisant l'objet de zonage au titre de Natura 2000

gion entouré d'arbres séculaires. La Chapelle Notre-Dame de Grâce fut construite en 1600-1615 par les bourgeois et les marins de Honfleur. À proximité, une petite route mène au Mont Joli, qui domine la ville et offre un très beau panorama sur l'estuaire de la Seine.

## Les falaises

### Les falaises des Vaches Noires

Entre Villers-sur-Mer et Houlgate, la curiosité géologique des « falaises des Vaches Noires » interrompt la continuité de la plage. Sur plus de 4 kilomètres, ces falaises inclinées s'élèvent à une hauteur d'environ 100 mètres et sont surmontées d'une masse boisée importante. Elles présentent un paysage chaotique de ravins, crêtes ruiniformes et pinacles en forme de cheminées de fées, unique en Normandie. Au pied, des blocs volumineux sont recouverts d'algues sombres elles aussi d'où le nom de « Vaches Noires ».

Les risques liés à l'instabilité du site l'ont préservé pour l'essentiel du développement de l'urbanisation, mais de nombreux campings se sont installés au plus près de la mer et la pression demeurerait forte. Un site classé a été créé pour



Les Falaises des Vaches Noires

© DIREN

préservé ces caractéristiques pittoresques et scientifiques, remarquables au niveau national et mettre un terme aux extensions d'urbanisation.

### Les falaises Augeronnes

À l'Est de Deauville et Trouville, le relief s'accroît et prend la forme de falaises maritimes basses, de côtes, et de massifs dunaires. L'ensemble est surmonté d'un paysage de bocage et de prairie qui avance jusqu'à la mer.

## LES MARAIS

### Les marais de la Touques

La Touques et ses affluents (l'Orbiquet, la Courtonne, la Paquine et le Cirieux) constituent un corridor écologique majeur. La vallée de la Touques s'étend en un couloir de 10 kilomètres de long et 1500 mètres de large. Cet espace s'inscrit dans un cadre dissymétrique entre le haut versant oriental, entrecoupé de vallons qui s'élèvent jusqu'à 180 mètres, et une large terrasse ondulée à l'ouest.

Le marais est dépourvu d'habitat rural mais il est bordé de 2 agglomérations urbaines à l'aval, Deauville-Trouville et Touques, et de Pont-l'Évêque à l'amont. Ailleurs, on retrouve des herbages nus, les arbres sont rares, en dehors de quelques haies. Ce paysage est fortement influencé par les proximités urbaines : l'extension des activités sportives, touristiques, industrielles et commerciales a marqué le territoire. L'étranglement de la vallée en aval par l'agglomération a gêné l'écoulement des eaux et multiplié les étendues d'eau permanentes sur Saint-Arnoult et Bonneville. Au sud de Pont-l'Évêque, le long de l'autoroute, un très grand lac a été aménagé en centre nautique.



Bonneville-sur-Touques

© DIREN

### Les marais de la Dives

Les marais de la Dives sont issus de la double sédimentation de la mer et des vallées augeronnes qui a produit un paysage où alternent îles et étendues inondables. La vallée de la Dives et de ses affluents (le Layzon, l'Oudon, la Viette et la Vie) forment un couloir écologique d'intérêt majeur à l'échelle régionale.



Varaville

© DIREN

Ces deux modes de sédimentation ont créé deux topographies différentes. Dans la première, des « bosses » minuscules d'un ou deux mètres ont permis l'installation de fermes isolées entourées de haies ou de bosquets d'arbres. Dans la seconde, une surface très plate, d'altitude à peine égale : la Dives y reçoit les rivières augeronnes occidentales et les rivières de la plaine de Caen.

La végétation naturelle fait ainsi apparaître 2 milieux différents : d'une part le marais humide où l'arbre est peu présent, quelques saules blancs et cendrés, d'autre part les îles, portant une végétation maillée par des haies, chênes, frênes, saules, prunelliers, épines blanches, noisetiers et prairies de pommiers.

La production de bois et la chasse se sont progressivement développées. Des peupleraies renforcent la présence de l'arbre entre la Dorette et la Vie, dans la basse vallée du Doigt, à Goustranville et dans le marais de Vimont. La chasse aux oiseaux migrateurs a développé les plans d'eaux de gabions, à l'est de Robehomme. Près de la RN 13, des carrières exploitent des nappes de graviers. À l'ouest, un paysage de lotissements périurbains a fait son apparition.

## LES COLLINES, PLATEAUX ET VALLONS DU PAYS D'AUGE

Les paysages normands sont souvent représentés comme un doux relief de collines, vallons bocagers, pâturages complantés de vergers de pommiers encadrant la traditionnelle bâtisse en colombage. Cet archétype correspond en tous points aux coteaux, plateaux et vallons du Pays d'Auge.

### Le berceau du livarot, du pont-l'évêque et du camembert

Le Sud-Ouest est une partie essentielle de l'identité augeronne. Des collines étroites à 220-260 mètres d'altitude, côtoient des vallées profondes de 70 à 100 mètres. L'habitat y est dispersé et les parcelles irrégulières se sont adaptées au relief. Les haies d'arbres et d'arbustes contrastent avec les haies de route et les saules des cours des rivières.

Ce paysage est le berceau du livarot, du pont l'évêque et du camembert : la prairie et les pommiers y sont constants. Les bois recouvrent les sommets des collines. L'évolution récente des exploitations agricoles avec le développement des cultures fourragères a cependant conduit à la suppression des haies et au recul spectaculaire des pommiers.

### Les vallons et plateaux

La morphologie douce de vallons et d'étroits plateaux s'explique par le creusement des couches crayeuses par de nombreux cours d'eau : les affluents de la Dives (l'Ancre, le Doigt, la Dorette) et de la Touques (la Calonne notamment). Ce re-

lief a abouti à des traits originaux. Les crêtes boisées surmontant les versants limitent les vues lointaines et offrent une multitude de paysages variés.

Les fortes pentes des versants ont limité le développement d'une agriculture très extensive : le pâturage est omniprésent. La pratique du complantage en pommiers, qui occupait près de 60% des surfaces en culture après-guerre, n'a cessé de diminuer. Sur les plateaux comme dans le fond des vallées les plus larges, les labours ont souvent remplacé les herbages et entraîné une forte régression de la maille bocagère. L'évolution des pratiques agricoles tend à diminuer l'entretien des haies. La disparition des pommiers de plein vent est aussi partie prenante dans ce risque d'altération.

Entre la bande littorale et le Pays d'Auge rural, de nombreux haras, dont l'implantation est très ancienne pour certains, présentent des paysages de grandes prairies bordées de lices blanches dans lesquelles paissent des chevaux. La transformation des fermes en résidences secondaires, assure la sauvegarde des patrimoines bâtis mais soulève le problème de l'entretien des paysages qui y sont attachés.



Saint Martin-de-Bienfaite - La Cressonnière

© DIREN

## 16 SITES INSCRITS ET 22 SITES CLASSÉS

La loi du 2 mai 1930 permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un « **intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire** ».

**L'inscription constitue une garantie minimale de protection.** Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition. Le Pays d'Auge accueille 16 « sites inscrits », à la fois naturels ou bâtis.

**Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné.** Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. En fonction de la nature des travaux, cette autorisation est délivrée par le préfet de département ou le ministre de l'Ecologie. L'objectif de la protection est le maintien des lieux dans les caractéristiques paysagères ou patrimoniales qui ont motivé le classement.

La Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine (approuvée le 10 juillet 2006) a préconisé la mise en place d'un nouveau site classé pour préserver les paysages du belvédère de la Côte de Grâce dominant Honfleur.

### 16 sites inscrits :

- Château et parc, *Le Breuil en Auge*, 07/05/1948
- Château de Morainville et parc, *Le-Mesnil-sur-Blangy*, 03/11/1943
- Église et abords, *Bonneville la Louvet*, 24/02/1964
- Centre ancien, *Pont-l'Évêque*, 20/03/1981
- Site de la Côte de Grâce, *Équemauville, Gonneville-sur-Honfleur, Honfleur, Cricqueboeuf, Saint-Gatien-des-Bois, Pennedepie, Barneville*, 24/11/1972
- Site du Pays d'Auge, *Surville, Putot-en-Auge, Cricqueville-en-Auge, Vieux-Bourg, Manneville-la-Pipard, Pont-l'Évêque, Saint-Julien-sur-Calonne, Fierville-les-Parcs, Reux, Pierrefitte-en Auge, Coudray-Rabut*, 10/10/1974

- Église et cimetière, *Repentigny*, 05/01/1945
- Site de la Côte de Grâce, *Gonneville-sur-Honfleur, Le-Theil-en-Auge, Genneville, Ablon, La Rivière-Saint-Sauveur, Quetteville, Fourneville*, 27/07/1976
- Ensemble de la Commune, *Beuvron-en-Auge*, 29/08/1972
- If du cimetière, *Heurtevent*, 23/10/1943
- Centre ancien, *Orbec*, 10/05/1979
- Château, parc, église et abords, *Cheffreville-Tonnencourt, Fervaques*, 07/10/1943
- Parc et manoir de la Brairie, *Glos*, 28/06/1967
- Rue Aristide Briand, *Lisieux*, 01/12/1943
- Église et cimetière, *Le Pré-d'Auge*, 07/06/1943
- Site du château, *Crèvecoeur-en-Auge*, 22/06/1943

**22 sites classés :**

- Domaine du Val Richer, *Saint-Ouen-Le-Pin*, 28/10/1943
- Manoir de Léaupartie et berges de la rivière Montreuil, *Leaupartie*, 17/06/1943
- Abords du château de Victot, *Victot-Pontfol*, 19/03/1943
- Sapins du Cimetière, *Beaufour-Druval*, 16/01/1935
- Propriété dite du Moulin Landry, *Houlgate*, 22/07/1942
- If du cimetière, *Fierville-les-Parcs*, 10/11/1936
- Bois des Parcs Fontaines, *Fierville-les-Parcs*, 10/12/1945
- Domaine du Bois Normand, *Équemauville*, 02/03/1945
- Côte de Grâce et chemin du Mont Joli, *Équemauville*, 16/11/1918
- Le Clos Joli - Manoir du Parc - Domaine de la Michelière, *Honfleur*, 02/03/1945
- Le Clos Fleuri, *Honfleur*, 02/03/1945
- Église, manoir et abords, *Cricqueboeuf*, 02/03/1966
- Château d'Aguesseau et abords, *Trouville-sur-Mer*, 28/02/1964
- Falaises des Vaches Noires et DPM, *Gonneville-sur-Mer, Auberville, Villers-sur-Mer, Houlgate*, 20/02/1995
- Perspectives du château de Carel, *Saint-Pierre-sur-Dives*, 06/06/1967
- Château et parc de Bienfaite, *Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnie*, 14/08/1943

- Parc du château, *Marolles*, 11/10/1943
- Parc du « Manoir de Bray », *Glos*, 14/12/1943
- Jardin public, *Lisieux*, 01/12/1943
- Château, parc, chêne et fontaine Saint-Méen, *Le Pré-d'Auge*, 07/06/1943
- Hêtraies du château, *Le Pin*, 22/11/1943
- Site du Château, *Crèvecoeur-en-Auge*, 22/06/1943



Château de Crèvecoeur-en-Auge

**LES ESPACES REMARQUABLES DU LITTORAL**

Certaines communes du Pays d'Auge sont concernées par les dispositions de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral du 3 janvier 1986. Ces dispositions précisent les conditions d'utilisation des espaces terrestres et maritimes des communes littorales.

7 espaces naturels remarquables du littoral ont été identifiés. Dans ces espaces, **l'urbanisation est interdite, seuls des aménagements légers peuvent être réalisés.**

Les objectifs de cette protection sont les suivants :

- Préserver les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques, les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques ou présentant un intérêt écologique.
- Concilier protection des espaces et maintien des activités économiques traditionnelles.
- Répondre à la demande sociale d'ouverture au public des espaces naturels.

**Les espaces « remarquables » du littoral :**

- La grève de Pennedepie
- Le bois du Breuil
- Les falaises et le platier rocheux de Trouville à Villerville
- Le mont Canisy
- Les falaises des Vaches Noires
- Le coteau de Dives - Houlgate et le boisement du littoral
- Les marais de la Dives (Varaville, Cabourg)



Penedepie offre une vue sur le Havre

**LE PATRIMOINE NATUREL**

À l'Est, la vallée de la Touques et ses affluents (l'Orbiquet, la Courtonne, la Paquine et le Cirieux) et à l'Ouest, la vallée de la Dives et ses affluents (le Laizon, l'Oudon, la Viette, le Vie) constituent des corridors écologiques majeurs. Le fonctionnement de ces bassins et de leurs espaces associés (chevelu hydrographique, coteaux calcaires et zones marécageuses) doit pouvoir être préservé, avec notamment les possibilités de circulation de la faune et une attention particulière à porter à la qualité des eaux.

De nombreux espaces naturels du Pays d'Auge ont été inventoriés en tant que ZNIEFF et certains font l'objet de protections particulières selon leur situation et leurs fonctionnalités pour le territoire : réserve naturelle, réseau Natura 2000.

La notion de **corridor écologique** désigne les structures écopaysagères (sites et réseaux de sites) réunissant les conditions de déplacement d'une espèce (animale, végétale ou fongique..) ou d'une communauté d'espèces, ou de leurs gènes. L'ensemble enchevêtré de ces corridors constitue la trame d'un maillage écologique, réseau complexe local et planétaire.

**LES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE OU FLORISTIQUE**

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant **de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.**

On distingue 2 types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs d'intérêt biologique ou écologique remarquable,
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il **doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire**. Le territoire du Pays d'Auge se distingue par le grand nombre et la diversité des ZNIEFF (consultables sur le site internet [www.basse-normandie.ecologie.gouv.fr](http://www.basse-normandie.ecologie.gouv.fr)). Les espaces de marais, au-delà de leur capacité à réguler de façon naturelle les variations de débit des rivières, participent au rapport d'équilibre entre les eaux marines et douces qui s'inscrivent ainsi en position nodale du cycle de l'eau du territoire.

## LA RÉSERVE NATURELLE DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Une **réserve naturelle** est « un espace naturel protégeant un patrimoine naturel ». Des instruments juridiques ont été mis en place afin de préserver certaines espèces dont l'existence est menacée. La réserve naturelle de l'Estuaire de la Seine est issue d'une très longue négociation avec les différents partenaires locaux, nationaux et européens. Elle a été créée le 31 décembre 1997.

Avec une superficie de 8 528 ha, elle figure parmi les plus grandes réserves de France métropolitaine. Dans le Pays d'Auge, son périmètre concerne le domaine maritime des communes de Honfleur, Cricqueboeuf, Trouville-sur-Mer, Villerville et Pennedepie.

Située au cœur d'un des principaux estuaires français, elle recouvre une succession de milieux humides. Aux vasières, roselières, prairies saumâtres, prairies humides d'eau douce et secteurs maritimes s'ajoutent les dunes, les secteurs arborés, et les mares pérennes ou temporaires : une extraordinaire variété de milieux, à laquelle répond une forte diversité floristique et faunistique...

Cette variété d'habitats induit une biodiversité très riche, qui s'exprime par un grand nombre d'espèces animales et végétales. L'estuaire de la Seine est le lieu de l'affrontement des eaux douces et salées, de phénomènes hydrosédimentaires dynamiques et d'une forte diversité des milieux. Ces éléments sont à l'origine de la forte productivité biologique de la baie. Les herbues sont constitués de communautés de plantes adaptées aux milieux salés. Les vasières et bancs de sable renferment des gisements riches de coquillages et permettent de nourrir de nombreuses espèces de poissons et d'oiseaux.

Situées sur l'axe de migration Ouest Paléarctique, **plus de 250 espèces d'oiseaux différentes** y sont observées. Parmi elles, de nombreuses espèces ont un intérêt patrimonial fort du fait de leur rareté, des menaces qui pèsent sur elles ou encore des effectifs en présence.

On peut citer en particulier la nidification du butor étoilé, de l'avocette élégante, de la mésange à moustaches, de la gorge-bleue à miroir...



Mésange à moustaches

© J. Gouviou-Saint-Cyr

Dans l'estuaire, **63 espèces de mammifères ont été répertoriées**. Dans la famille des rongeurs, le campagnol amphibien affectionne les berges des cours d'eau. Cette espèce est en régression en Normandie, elle est par ailleurs considérée comme menacée à l'échelle nationale. Enfin une espèce marine est observée ponctuellement sur les bancs vaseux de l'estuaire, il s'agit du phoque veau-marin. Amphibiens et reptiles sont faiblement représentés en raison de la présence de sel. Deux espèces de crapaud assez rares sont présentes : le pelodyte ponctué et le crapaud calamite qui fréquentent les milieux sableux de l'embouchure de l'estuaire. On trouve aussi quelques espèces de tritons : le triton palmé et le triton crêté dans une moindre mesure.



Pelodyte ponctué

© J.F. Saptégl

### Qu'est-ce que la biodiversité ?

Le scientifique américain, Edward O. Wilson, considéré comme l'inventeur du mot biodiversity, en donne la définition suivante : « la totalité de toutes les variations de tout le vivant »

**La biodiversité est la dynamique des interactions dans des milieux en changement.** Protéger la nature c'est protéger la capacité d'adaptation du vivant. Lorsqu'une espèce disparaît, de nombreuses interactions disparaissent. Supprimer une espèce c'est donc changer le cours des choses, une atteinte à la liberté qu'a le monde de se déployer (Jacques Blondel - CNRS).

**La biodiversité offre de nombreux bienfaits fondamentaux aux êtres humains.** C'est pourquoi, la perte de biodiversité a des effets dévastateurs sur la sécurité alimentaire, la santé, la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles, la sécurité énergétique et l'accès à l'eau propre et aux matières premières. **Les bénéfices économiques générés par la biodiversité sont considérables.**

## LE RÉSEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 a 2 objectifs majeurs : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires. Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

Chaque pays a la charge de s'assurer du maintien de ces espaces en état de conservation favorable par les moyens et outils de son choix. **L'objectif est de s'assurer de la préservation de la biodiversité pour les générations futures.** À ce jour, ce réseau n'est constitué que des seules zones officiellement désignées, à savoir les « zones de protection spéciale ». La région bas-normande contribue à ce réseau avec les 8 zones de protection spéciale désignées actuellement.

## Les enjeux du réseau Natura 2000

Les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992) établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen Natura 2000.

La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant **181 espèces et sous-espèces menacées** qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union Européenne en tant que Zones de Protection Spéciale (ZPS).

La directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et

de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les zones retenues au titre de cette directive sont actuellement plus de 20 000 pour 12 % du territoire européen.

Au sein du réseau européen Natura 2000, la France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, en offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature de **Contrats de gestion** et de la **Charte Natura 2000**.

Le Pays d'Auge réunit quatre ensembles naturels faisant l'objet de zonages au titre de Natura 2000. Regroupant des zones humides variées, des vasières et des côtes basses sableuses, ces espaces forment une mosaïque de milieux permettant le déploiement d'une intense activité des espèces naturelles.

### Les Zones de Protection Spéciale (directive Oiseaux)

Ces zones sont jugées particulièrement importantes pour la **conservation des oiseaux** que ce soit pour leur reproduction, leur alimentation ou leur migration. Les projets susceptibles d'affecter le site doivent faire l'objet d'une évaluation de leur impact. L'Etat ne peut les autoriser que s'il est démontré qu'ils ne porteront pas atteinte au site, ou qu'ils présentent un intérêt public majeur et en l'absence de solution alternative.

Deux zones de protection spéciale sont en partie sur le territoire du Pays d'Auge :

- Le Littoral Augeron (classé en mars 2001), d'une surface de 21 400 ha.
- L'Estuaire de la Seine (classé en janvier 1990), d'une superficie de 18 840 ha.

Ces sites offrent des espaces nécessaires à l'hivernage et à la migration des oiseaux d'eau.

On relève un intérêt particulier pour les oiseaux migrateurs : les macreuses brunes et noires, le grand cormoran, le butor étoilé, l'avocette élégante, la mésange à moustaches,...

### Les Sites d'Intérêt Communautaire (directive Habitats faune flore)

Ces sites sont des périmètres proposés à l'Europe en vertu de la directive « Habitats ». Après validation, ils constituent les Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Les sites d'intérêt communautaire sont les suivants :

- Estuaire de la Seine
- Haute vallée de la Touques et ses affluents (mais dont l'essentiel du territoire se trouve dans l'Orne)

Parmi les éléments remarquables, on relève un intérêt particulier pour :

- Les mammifères : des chauves souris telles que le grand et le petit rhinolophe, ...
- Les poissons : saumons, lamproies...
- Les insectes : le lucane cerf-volant, le damier de la succise...



Lucane cerf-volant

© M. Dupin



Damier de la succise

© Robin Rolland



Lamproie

© ONEMA

## Les zones humides, un enjeu essentiel pour la préservation des milieux

Le territoire du Pays d'Auge abrite de nombreuses zones humides : vastes comme les marais de la Dives ou la basse vallée de la Touques ou plus localisées sur les coteaux et dans les vallées.

**Les zones humides constituent les milieux naturels les plus riches et leurs fonctions écologiques sont déterminantes pour les milieux** : elles fournissent l'eau et les aliments à d'innombrables espèces de plantes et d'animaux. Elles jouent un rôle directement profitable à l'homme par la régulation hydraulique, l'autoépuration, la production biologique (fourrage...), etc.

La DIREN de Basse-Normandie a engagé avec ses partenaires une cartographie régionale des territoires humides. Ce travail n'a pas valeur réglementaire mais constitue un outil de connaissance et d'alerte opérationnel pour la préservation des milieux. Ces données sont accessibles par le site internet de la DIREN de Basse-Normandie ([www.basse-normandie.ecologie.gouv.fr](http://www.basse-normandie.ecologie.gouv.fr)).

# L'environnement : les risques naturels

Deux risques naturels majeurs ont marqué l'évolution et les caractéristiques de l'aménagement du Pays d'Auge : les inondations et les mouvements de terrains

## LES INONDATIONS

Parmi les images familières de la mémoire du Pays d'Auge, il y a les inondations. Celles-ci ont des origines diverses : débordement de cours d'eau, ruissellements urbains et agricoles, coulées de boue, remontées de nappes... Les phénomènes cumulatifs créent les épisodes d'inondations les plus importants.

### Les inondations par débordement de cours d'eau



Trouville-sur-Mer (rue principale) : orage du 1<sup>er</sup> juin 2003

Le risque d'inondation par débordement de cours d'eau est important. Il revêt deux formes différentes selon que l'on considère les deux grands cours d'eau (la Touques et la Dives) ou leurs affluents.

La Dives dispose de crues relativement lentes, mais qui sont en mesure de durer dans le temps. Le risque qui en résulte est essentiellement économique. La Touques a des crues relativement rapides, avec des phénomènes de crues éclair pour ce qui concerne



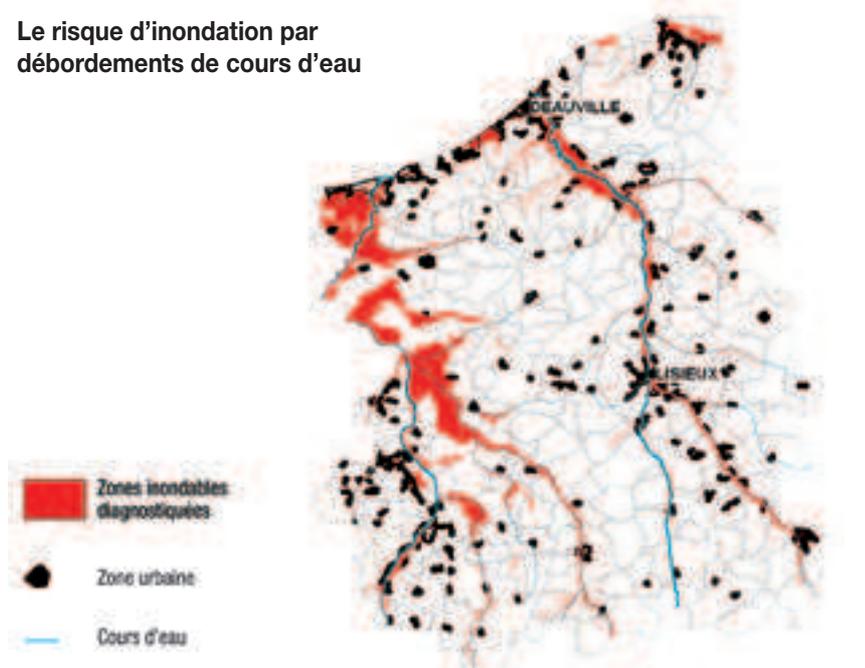
Trouville-sur-Mer - Juillet 2003

© DIREN

## INDICATEURS

- ▷ 9 inondations entre 1974 et 2000 dans la vallée de la Touques
- ▷ 1 plan de prévention des risques d'inondation prescrit et approuvé pour la Basse-Vallée de la Touques
- ▷ 1 plan de prévention des risques d'inondation en cours d'étude pour « Touques moyenne »
- ▷ 3 plans de prévention du risque « mouvement de terrains » pour le littoral

### Le risque d'inondation par débordements de cours d'eau



Source : DIREN - Mars 2008

ses affluents. Des accidents mortels sont déjà survenus à Lisieux au XIX<sup>e</sup> siècle. Deauville, Trouville, Honfleur, Saint-Arnoult, Cabourg, Dives-sur-Mer, Pont-l'Évêque et de nombreuses petites communes proches ont connu des épisodes d'inondations par débordement.

Les petits cours d'eau, de même que certains cours d'eau moyens, sont concernés par des phénomènes de « crue éclair », qui, caractérisés par leur violence et leur courte durée, constituent un risque pour la sécurité des personnes et des biens. Ces crues éclair peuvent être dangereuses et occasionner des accidents graves. Ainsi, en cas de fortes précipitations, la Calonne réagit très rapidement et peut causer des inondations considérables à Pont-l'Évêque. **L'importance du risque dans la région a justifié l'élaboration de plans de prévention des risques d'inondation « Basse-Vallée de la Touques » (prescrit et approuvé) et « Touques moyenne » (prescrit et en cours d'étude).**



© DDE 14

Inondations de novembre 2000 à Pont-l'Évêque

### Les plans de prévention des risques d'inondation

Les **plans de prévention des risques d'inondation** permettent d'encadrer l'urbanisation dans les secteurs à risques et s'imposent donc aux documents d'urbanisme. Sur les communes non concernées, la référence à l'atlas des zones inondables de la Direction Régionale de l'Environnement permet d'exclure toute extension de l'urbanisation dans les secteurs à risques situés en zone rurale.

Cet atlas est consultable sur le site internet : [www.basse-normandie.ecologie.gouv.fr](http://www.basse-normandie.ecologie.gouv.fr).

En zone urbaine, une analyse plus poussée des phénomènes (débordement du bief ou du cours d'eau lui-même, estimation des hauteurs et des vitesses, accumulation pluviale, dents creuses...) doit conduire à des choix argumentés permettant, le cas échéant, de poursuivre l'urbanisation avec certaines précautions.

### La Basse-Vallée de la Touques

Un plan de prévention du risque inondation a été arrêté le 25 octobre 2005 dans la Basse-Vallée de la Touques. La vallée de la Touques est une zone particulièrement sensible à l'embouchure au

niveau de Trouville et Deauville. Une étude historique a fait ressortir 9 inondations entre 1974 et 2000.

### Les inondations par ruissellement urbain

Trouville, l'agglomération lexovienne et celle de Honfleur sont particulièrement sensibles au ruissellement urbain en raison de leur localisation.

Les inondations qui en résultent constituent un problème toujours croissant, en partie lié à l'imperméabilisation progressive des sols sur les plateaux (urbanisation, mutation agricole) combinée avec la présence de vallons à fortes pentes. Il est



© DIREN

Touques : D62 (orage du 1<sup>er</sup> juin 2003)

© DIREN

Touques : ruisseau des Ouies (orage du 1<sup>er</sup> juin 2003)

donc essentiel d'adapter les modalités de gestion de l'espace en amont et dans les axes au débouché des talwegs (lignes qui rejoignent les points les plus bas d'une vallée). Les derniers événements les plus remarquables se sont produits à Trouville en juin 2003 et en septembre 2007. Ces inondations peuvent être aggravées par des surcotes marines.

## Les inondations par coulées de boue et ruissellement agricole

Le territoire est également très sensible au ruissellement agricole, en raison des fortes pentes qui s'y inscrivent et des caractéristiques de son sous-sol, notamment la présence de limons très érodables.

L'érosion des limons, dans un contexte agricole toujours en mutation, prend petit à petit de l'importance au niveau des ruptures de pentes, notamment dans les parties hautes des talwegs. Ainsi, les risques de coulées de boue deviennent de plus en plus importants, surtout au printemps (saison au cours de laquelle les gros orages sont les plus préjudiciables en rai-

son du faible couvert végétal), et en hiver (les pluies hivernales peuvent se révéler néfastes, surtout quand les sols sont saturés ou pendant les épisodes de débordement de nappe).

Dans les communes les plus proches de la plaine de Caen (partie Nord-Ouest), l'interpénétration toujours plus intime des mondes urbain et agricole génère le développement toujours plus important de l'aléa et du risque. Parmi les communes les plus exposées, on peut citer : Saint-Désir, Saint-Pierre-sur-Dives, Orbec, Mézidon-Canon et Livarot.

### La prévention à l'échelle du bassin versant

La mise en œuvre d'une politique de prévention et de protection doit se faire à l'échelle du bassin versant et dépasser les simples travaux de protection à l'échelle locale. Un bassin versant est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux

alimentent un exutoire commun : cours d'eau, lac, fleuve... La mise en place d'un plan d'action et de prévention des inondations (« PAPI ») au niveau du bassin versant de la Touques peut apporter des financements d'État.

### Les inondations par remontées de nappes

Cet aléa doit être pris en considération dans de nombreuses communes en raison :

- de sa large distribution spatiale, en surface et en profondeur,
- des coûts qu'il génère lorsqu'il survient (coûts individuels et collectifs),
- et des difficultés de rendre opérationnelles à faible coût les solutions à mettre en œuvre lorsqu'il affecte bâtiments, réseaux et infrastructures routières.

De nombreux bassins tampons, destinés à écrêter les ruissellements et les inondations, deviennent entièrement inefficaces pendant les crues de nappe car ils se trouvent noyés par la nappe elle-même et donc inopérants pour stocker les eaux pluviales.

De plus, si les fluctuations de la mer ont peu de conséquences directes sur le territoire du Nord Pays d'Auge, en raison de la présence de digues de protection, une réflexion doit être portée sur Deauville, Trouville et Cabourg qui sont des villes en partie construites sur des anciens marais. À terme, l'évolution

généralisée du niveau marin pourrait soumettre une partie de ces territoires à un risque croissant d'inondation par remontée de nappes.

#### Le risque d'inondation par remontée de nappe phréatique

PROFONDEUR DES NAPPES EN PÉRIODES DE TRÈS HAUTES EAUX

De 1 à 5 mètres

De 0 à 1 mètre

Zone urbaine

Cours d'eau



Source : DIREN - Mars 2008

## LES MOUVEMENTS DE TERRAINS

L'aménagement du territoire du Pays d'Auge a dû intégrer les mouvements de terrain qui, même s'ils surviennent assez rarement, peuvent s'avérer dangereux en particulier lorsqu'ils sont liés à des épisodes climatiques exceptionnels. Ces événements ont aussi un impact sur le plan économique.

La plupart des versants du Nord Pays d'Auge sont prédisposés à des aléas de mouvements de terrains, ce qui a une incidence sur l'aménagement de l'espace. Une étude réalisée en 1985 avait fait état de ce phénomène dans les secteurs de Trouville et Pont l'Évêque. Au regard des enjeux, la DIREN a procédé à la réalisation de cartes de prédisposition au risque : elles sont disponibles sur son site internet ([www.basse-normandie.ecologie.gouv.fr](http://www.basse-normandie.ecologie.gouv.fr)).

### 3 plans de prévention des risques « mouvements de terrain » ont été réalisés pour le littoral :

- Côte de Grâce (approuvé le 4 mai 1990 et modifié le 16 juin 2003) : il concerne les communes de Trouville, Villerville et Cricquebœuf,
- Falaises des Vaches Noires (approuvé le 20 juin 1993) : il comprend les communes de Houlgate, Auberville, Villers-sur-Mer et Gonneville-sur-Mer.
- Les coteaux du Mont Canisy (approuvé en décembre 2002) concernant les communes de Bénerville-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Deauville, Saint-Arnoult et Tourgéville.

### Les tassements différentiels

Les tassements différentiels surviennent essentiellement pendant et à l'issue d'une longue période de sécheresse, **par perte d'eau de certaines argiles du sol ou du sous-sol**. La rétraction qui en découle provoque le tassement momentané des terrains argileux qui reprennent leur état normal saturé dès que les conditions météorologiques le permettent, et regonflent.

Ces battements de sols peuvent avoir des répercussions importantes sur les bâtiments qui les recouvrent en cas d'adaptation de ces derniers. C'est le cas parfois de bâtiments



Tassement différentiel à Cricquebœuf

© DIREN

récents, réalisés à moindre coût et dont la forte susceptibilité au phénomène entraîne l'apparition de fissures importantes. Le coût des dommages résultant peut s'avérer particulièrement élevé, au point de justifier des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les conditions géologiques les plus favorables à ce phénomène sont les suivantes :

- argiles, marnes et sables argileux présents **dans les vallées humides et certains coteaux**,
- argiles à silex formant les couches supérieures des plateaux.

### Les affaissements ou effondrements sur cavités souterraines

Le vieillissement de cavités souterraines peut entraîner des affaissements superficiels ou des ruptures brutales de terrain. Le territoire comporte de nombreuses marnières résultant du chaulage des champs. Cette technique, pratiquée au XIX<sup>e</sup> siècle, permettait de corriger l'acidité sur sol par des apports calciques ou calco-magnésiens. On trouve aussi des cavités naturelles souterraines développées par karstification (façonnement de la roche par dissolution).

Afin de mieux maîtriser l'aléa et le risque qui en découle, le Ministère de l'Écologie a fait réaliser un recensement des cavités souterraines sur la base de l'exploitation des archives départementales.

Cet inventaire, diffusé sur internet ([www.bdcavite.net](http://www.bdcavite.net)), permet d'ores et déjà d'approcher quelques éléments indispensables à la caractérisation et à la prise en compte du risque.

Un particulier ayant connaissance de l'existence d'une cavité souterraine est dans l'obligation d'en informer le Maire, qui lui-même, saisit la Préfecture et le Conseil général.

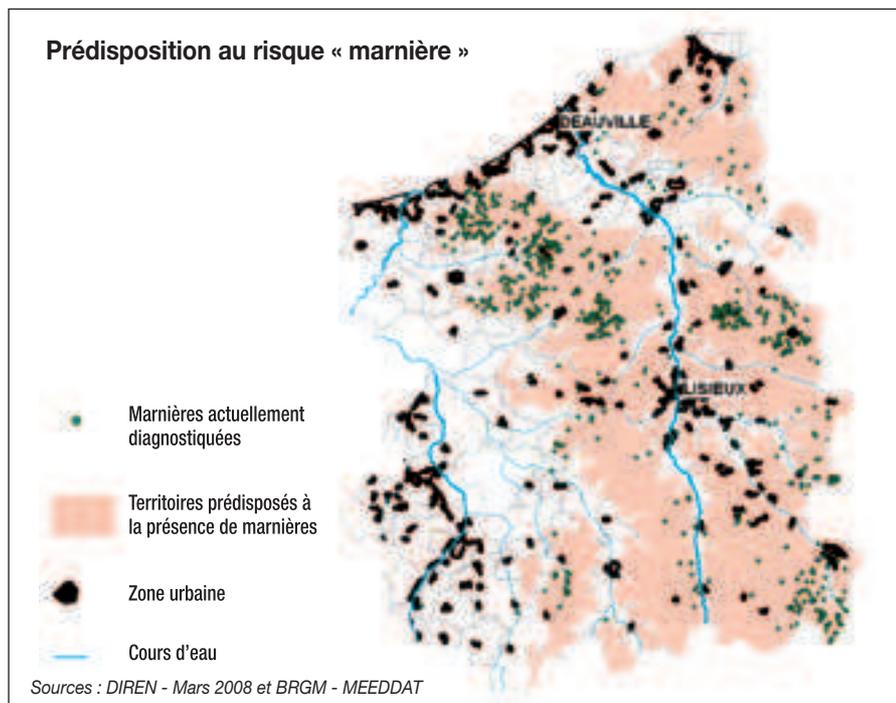
Les communes ou leurs groupements, compétents en matière d'urbanisme, sont chargés de réaliser en tant que de besoin des cartes délimitant les sites où sont situées des cavités souterraines susceptibles de provoquer l'effondrement du sol.

### Qu'est-ce qu'une marnière ?

Une marnière est une cavité souterraine creusée par l'homme pour en extraire de la craie. Dans le patois normand, cette roche était appelée « marne », d'où le terme « marnière ». La craie extraite servait à amender le sol ou à des matériaux de construction.

Des textes romains du I<sup>er</sup> siècle mentionnent déjà cette pratique. C'est surtout à partir du XVII<sup>e</sup> siècle qu'elle connaît un essor important. Un édit de Colbert précisait alors les bienfaits de l'amendement calcaire. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le marnage des champs devient systématique. Ce n'est qu'en 1853 que la déclaration d'ouverture d'une marnière deviendra obligatoire.

Les marnières sont donc des cavités abandonnées, parfois depuis des siècles, sans mesure de sécurisation. Les agriculteurs n'en voyaient pas la nécessité à l'époque. Parfois, ils plantaient un arbre à côté du puits pour en rappeler l'existence. Mais, avec le temps, le souvenir s'efface... Les marnières peuvent cependant se rappeler à nous de manière parfois brutale voire tragique.



### Les glissements de terrain

Des **prédispositions aux glissements de terrain** sont très fortes sur les pentes du Pays d'Auge. Ces phénomènes surviennent dans les terres de forte pente (supérieure à 7 degrés), en présence d'une nappe d'eau souterraine en charge, et le plus souvent à la faveur de travaux de déblais ou de remblais. Les terrains les plus concernés sont la glauconie (minéraux argileux) et les sables de Glos, mais d'autres formations, surtout superficielles, sont en mesure de se déstabiliser, y compris de façon naturelle.

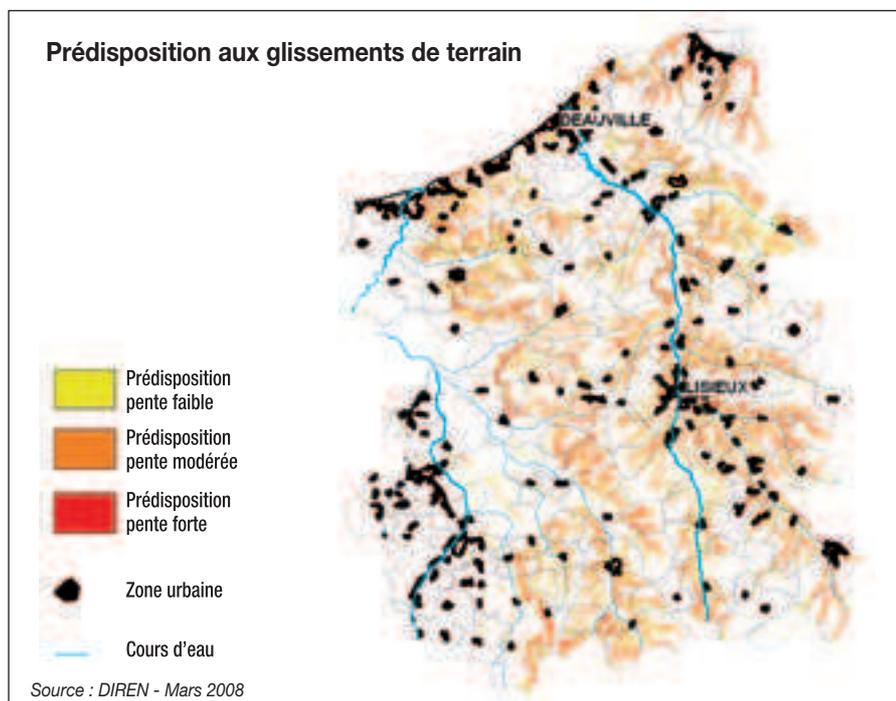
Les glissements de falaise menacent le littoral entre Honfleur et Trouville. Des dégâts réguliers apparaissent à la fois sur les habitations et les infrastructures routières dans ces secteurs. Les enjeux financiers sont particulièrement importants.



Effondrement de terrain aux Falaises des Vaches Noires

### Le risque sismique

La sismicité de la France résulte de la convergence des plaques tectoniques africaines et eurasiennes. Elle a fait l'objet d'un zonage défini par le décret du 14 mai 1991. Les secteurs de Mézidon-Canon, Percy-en-Auge, Ouveille-la-Bien-Tournée, Vendeuvre, Cabourg et Varaville sont classés zone sismique. Une révision du zonage est en cours à l'heure actuelle. Il en résulte des contraintes spécifiques pour le bâti, qui doivent être prises en compte dans les documents d'urbanisme des communes et par conséquent dans les constructions nouvelles.



# L'environnement : la qualité de l'air

**14 000 litres : c'est le volume d'air que nous respirons chaque jour, en moyenne. La qualité de l'air qui nous entoure est un élément important de la qualité de notre environnement et de la préservation de notre santé.**

« Chacun a le droit de respirer un air qui ne nuise pas à la santé » : ce principe a été reconnu par la loi sur l'air et la maîtrise de l'énergie du 30 décembre



Capteur passif utilisé pour des campagnes de mesure de courte durée

© Air C.O.M.

1996. En Basse-Normandie, c'est l'association Air C.O.M. qui assure la surveillance et l'information du public, en coordination avec les services de l'État et le Conseil Régional.

Elle dispose pour cela de moyens spécifiques : des stations de surveillance fixes sont installées ou des campagnes de collecte mobiles sont organisées.

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'outil qui permette de caractériser la qualité de l'air sur un territoire donné, tous polluants confondus. Des campagnes sont donc réalisées par site et par type de polluants. Pour le secteur du Pays d'Auge, 2 campagnes de mesures importantes et récentes peuvent être mises en avant :

- les mesures 2007 réalisées par la station fixe de Lisieux,
- une campagne relative à certains polluants dus à la circulation automobile réalisée à Pont-L'Evêque.

## La pollution de l'air

Les effets de la pollution de l'air se manifestent à tous les niveaux : à l'intérieur des locaux (cuisinières à gaz, revêtements de sol, tabagisme...), à l'échelle locale (environnements urbains et industriels), régionale et continentale (pollution photochimique par l'ozone, pluies acides...) ou planétaire (effet de serre, « trou d'ozone »...).

Des seuils limites ont été définis pour différents polluants afin de préciser les modalités d'alerte en cas de dépassements pouvant avoir des impacts graves sur la santé ou sur l'environnement. Les pouvoirs publics ont dans ce cas une obligation d'information et d'alerte de la population.

Vous pouvez trouver une liste des polluants et de leurs effets sur la santé sur le site d'Air C.O.M. :

Site internet :  
[www.air-com.asso.fr](http://www.air-com.asso.fr)

## Présentation d'Air C.O.M.



Air C.O.M. est une « Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air ». Ces associations assurent au quotidien la diffusion des résultats des mesures, et des prévisions à travers tous les médias disponibles, notamment les serveurs Internet, et publient les résultats de leurs travaux.

Site internet :  
[www.air-com.asso.fr](http://www.air-com.asso.fr)



Laboratoire mobile installé dans le Pays d'Auge

© Air C.O.M.

## LES MESURES RÉALISÉES PAR LA STATION FIXE DE LISIEUX

À Lisieux, la surveillance de la qualité de l'air s'effectue dans un site de fond urbain. Un site de fond urbain représente la qualité de l'air respiré par la majorité de la population d'une ville ou d'une agglomération.

La station de mesure est située dans le jardin public Boulevard Carnot. Ce site a été choisi à l'issue de plusieurs campagnes de mesure effectuées à l'aide du laboratoire mobile et après une campagne réalisée à l'aide de tubes à diffusion passive.

En 2007, les polluants suivants ont été mesurés :

- le monoxyde d'azote (NO), représentatif de la pollution automobile de proximité,
- le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), traceur de l'ensemble des combustions,
- l'ozone (O<sub>3</sub>), caractéristique de la pollution photochimique,
- le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), essentiellement d'origine industrielle.

### La qualité de l'air est essentiellement influencée par le trafic automobile

Le tracé de la semaine type, obtenu en calculant les concentrations moyennes mesurées chaque jour de la semaine, montre que la qualité de l'air est meilleure les samedis et dimanches. Ce sont les jours pendant lesquels la circulation automobile est la plus faible.

Le calcul de la journée type confirme bien l'origine de ces polluants avec la présence des 2 pics caractéristiques des allers-retours domicile-travail. Cependant, alors que les concentrations en monoxyde d'azote sont quasiment nulles la nuit au moment où le trafic automobile est le plus faible, il n'en est pas de même pour le dioxyde d'azote. Les concentrations minimales restent en moyenne de l'ordre de 15 microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>). Pour le monoxyde d'azote, à trafic routier identique, le pic du soir est nettement moins élevé que le pic du matin. Les émissions liées aux démarrages « moteur froid » et les conditions météorologiques matinales sont à l'origine de cette différence.

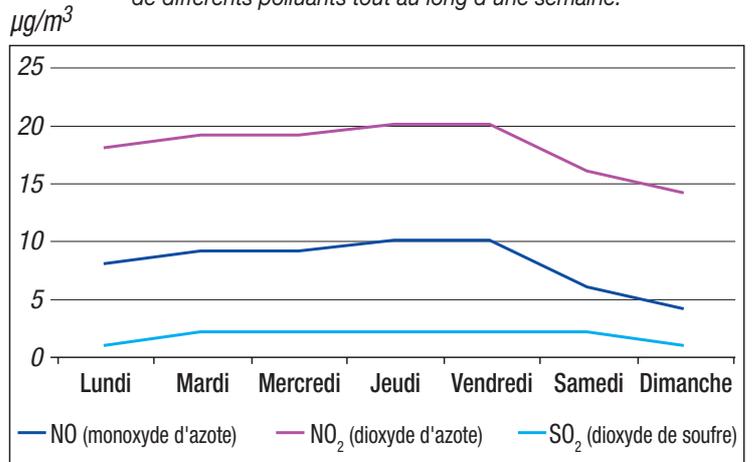
### Le cas particulier de l'ozone (O<sub>3</sub>)

L'ozone est un polluant secondaire issu de la transformation des polluants automobiles sous l'influence du rayonnement solaire. Les concentrations les plus élevées sont généralement mesurées au printemps et en été, dans le courant de l'après-midi.

Les directives européennes fixent, pour ce polluant, non seulement des seuils pour la protection de la santé humaine, mais également des seuils pour la protection de la végétation. L'objectif de qualité pour la protection de la santé (120 microgrammes d'ozone par mètre cube d'air) en moyenne sur huit heures a été dépassé 3 jours pendant l'été 2007 (contre 21 en 2006). Le seuil d'information de la population (180 microgrammes par mètre cube d'air) n'a été dépassé qu'une fois en 2007 (2 fois en 2006).

Graphique 1 : Semaine type à Lisieux

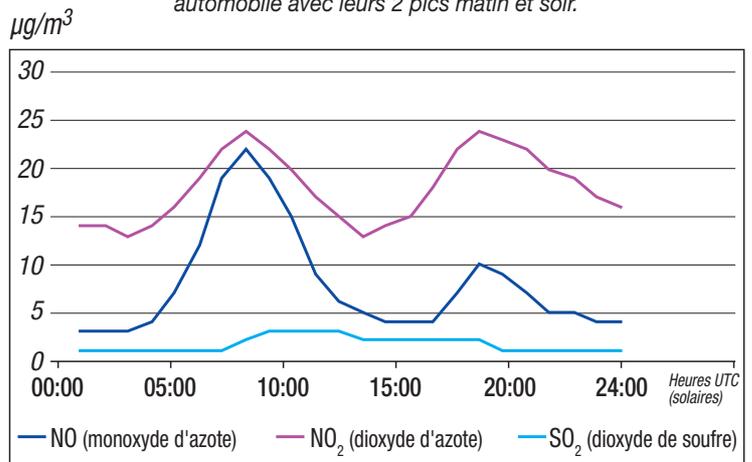
Sur ce graphique apparaissent les variations moyennes des concentrations de différents polluants tout au long d'une semaine.



Source : Air C.O.M.

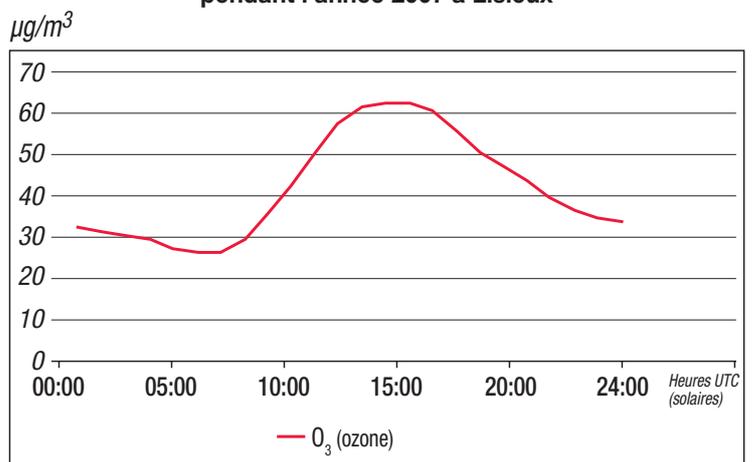
Graphique 2 : Journée type à Lisieux

Ce graphique représente les variations habituelles des concentrations horaires des oxydes d'azote et en particules fines au cours d'une journée normale. Les courbes sont caractéristiques de l'influence du trafic automobile avec leurs 2 pics matin et soir.



Source : Air C.O.M.

Graphique 3 : Profil journalier moyen d'ozone pendant l'année 2007 à Lisieux



Source : Air C.O.M.

## LA CAMPAGNE DE MESURE RÉALISÉE À PONT-L'ÉVÊQUE

### L'organisation et les principes de la campagne

En Basse-Normandie, pour ce qui concerne les oxydes d'azote et les composés organiques volatiles, la principale source d'émission est le transport routier. Une seule station de mesure fixe est destinée à la surveillance de ce type de pollution dite de « proximité automobile ». Il s'agit de la station de Caen Vaucelles, située dans le quartier de la gare SNCF. Dans cette zone, le trafic moyen journalier est de 30 000 véhicules par jour. Ce site dépasse régulièrement les valeurs réglementaires en benzène et en dioxyde d'azote.

Or, dans la région, des trafics aussi importants voire nettement supérieurs sont observés, notamment sur l'A13 au niveau de Pont-l'Évêque, sur l'A84 au niveau d'Avranches, et sur l'ensemble du périphérique de l'agglomération caennaise (trafic moyen annuel de 45 000 à 83 000 véhicules par jour selon les zones).

Les émissions d'oxydes d'azote sont sensiblement proportionnelles à la vitesse. Sur ce type de voies, elles sont donc supérieures à celles du quartier Caen gare. Des études récentes ont montré que l'influence d'un axe autoroutier pouvait être sensible dans un rayon de un à deux kilomètres (Étude Air LR, autoroute A9), ce qui fait qu'une grande partie des habitants de l'agglomération caennaise, ou de la ville de Pont-l'Évêque vivent dans cette zone des 2 kilomètres autour d'un axe à fort trafic.

Comme il n'est pas possible d'étudier l'intensité et la répartition spatiale de cette pollution automobile sur l'ensemble du linéaire des axes routiers bas normand à fort trafic automobile, il est nécessaire de trouver des typologies représentatives (trafic, relief, orientation par rapport aux vents dominants...). C'est ce qui a été réalisé à Pont-l'Évêque du 6 juillet au 31 août 2007.

Le dispositif de mesure comprenait :

- le laboratoire mobile d'Air C.O.M. pour la mesure en continu des oxydes d'azote, des particules en suspension, du dioxyde de soufre,
- des capteurs passifs pour la mesure du benzène et du dioxyde d'azote.

Le laboratoire mobile était installé en situation de fond et les capteurs passifs étaient répartis sur 300 mètres de chaque côté de l'autoroute d'une situation de proximité à une situation de fond.

### Les résultats

Les conditions météorologiques (vents soutenus, pluies fréquentes) ont été favorables à une bonne qualité de l'air. Les concentrations moyennes en dioxyde d'azote relevées sont cependant supérieures à celles mesurées au même moment à Cherbourg, Alençon, Saint-Lô, Lisieux, Iffs et Caen Chemin Vert, sur des sites de fond urbains. Seul le centre ville de Caen (en proximité automobile) présente des concentrations supérieures.

Le profil de la journée type en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) est également différent. Les pics caractéristiques des allers-retours domicile-travail sont très marqués et le pic du soir est tardif (minuit). Cependant il apparaît que ces valeurs élevées en fin de journée sont mesurées principalement les vendredis same-



Emplacement du laboratoire mobile à Pont-l'Évêque (rue du Pré au Lièvre)

© Air C.O.M.

dis et dimanches. Il ne s'agit donc pas des migrations domicile-travail, mais des migrations de week-end.

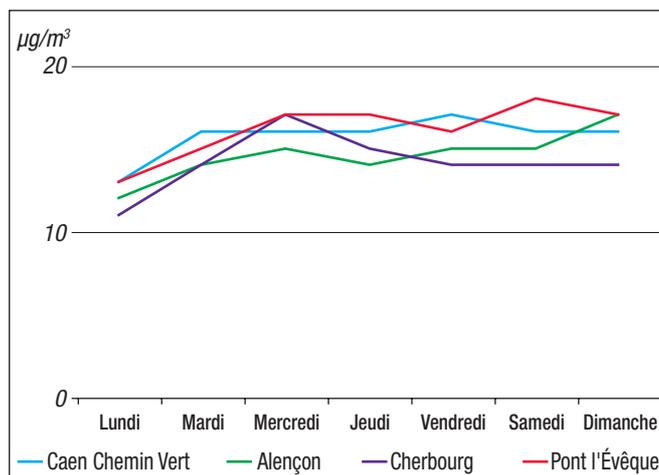
Pour les particules en suspension qui proviennent de toutes les activités humaines, la concentration moyenne mesurée à Pont-l'Évêque est identique à celle mesurée sur tous les sites de mesure de la région Basse-Normandie. Cependant le profil de la semaine type montre là encore l'influence de la source automobile avec des valeurs plus élevées en fin de semaine.

Les capteurs passifs disposés de chaque côté de l'autoroute, sur 300 mètres au Sud et au Nord, mettent en évidence une décroissance rapide de la pollution dès que l'on s'éloigne de l'axe autoroutier. Pour le benzène, les concentrations mesurées à Pont-l'Évêque sont deux à trois fois plus faibles que celles mesurées à Caen Vaucelles. Mais elles sont trois fois supérieures à celles mesurées en pleine campagne loin de tout axe routier.

À Pont-l'Évêque, la qualité de l'air est fortement influencée par le trafic automobile et notamment par l'A13. La pollution est supérieure ou égale à celle mesurée sur les sites de fond urbain des grandes villes de la région, mais elle reste largement inférieure à celle mesurée sur le site de proximité automobile de Caen Vaucelles.

Il n'y a pas eu de dépassement des valeurs réglementaires des directives européennes pendant cette campagne de mesure.

Graphique 4 : Particules en suspension



Source : Air C.O.M.

### **La pollution atmosphérique dans le secteur de l'estuaire de la Seine**

L'association Air Normand est agréée pour la surveillance de la qualité de l'air sur la Haute Normandie et sur les cantons de Trouville et Honfleur pour la Basse-Normandie. Vous pouvez consulter les publications concernant leurs relevés et analyses sur le site internet : [www.airnormand.asso.fr](http://www.airnormand.asso.fr)